



aktuell

Monatszeitschrift des OGB-L - Februar 2005 - N°2



**Internationaler
Frauentag
8. März 2005**

Plus d'emplois et de meilleurs emplois
Défendre l'Europe Sociale
Stop Bolkestein!

EUROMANIF
Bruxelles - 19/03/05



Appel à la participation (page 13)

Sommaire

Inhalt

3



Editorial

Das Soziale ist auch ein Produktivitätsfaktor

6



Discuter l'avenir de l'industrie

1^{ère} réunion du Comité national à Dudelange

7



"Pour un modèle social sans faille"

Prise de position syndicale quant au rapport Fontagné

10



Chancen und Perspektiven

Reflexionstag über die Schule der Zukunft

12



Revision der Bolkestein-Direktive

Ein erster Erfolg für die Gewerkschaften

13



Euromanif à Bruxelles

Plus d'emplois et de meilleurs emplois

20



Internationaler Frauentag 2005

Für eine Chancengleichheit auf allen Ebenen

25



Du nouveau dans les entreprises

(e.a. DuPont/DTF, TDK, transports de fonds, ...)



Jean-Claude Reding
Präsident

Zur Wettbewerbsfähigkeit in Luxemburg

Das Soziale ist auch ein Produktivitätsfaktor

Im Mittelpunkt der Diskussionen der beiden letzten Tripartite-Runden stand der Bericht des französischen Professors L. Fontagné zur Wettbewerbsfähigkeit des Wirtschaftsstandortes Luxemburg und der luxemburgischen Betriebe. Die Gewerkschaften haben mit tatkräftiger Unterstützung der Arbeiterkammer und der Privatbeamtenkammer den Bericht von Professor Fontagné in wesentlichen Punkten kritisiert. Der gewerkschaftliche Standpunkt wurde in einem 110 Seiten umfassenden Dokument dargelegt und öffentlich vorgestellt. Die Gewerkschaften kritisieren insbesondere die Analysen von Professor Fontagné in Bezug auf die Lohnentwicklung, die Produktivität und die Inflation. Diese beziehen sich auf zu kurze Zeiträume und lassen die Auswirkungen der gezielten antizyklischen Haushaltspolitik des luxemburgischen Staats außer Acht. Auch bei der Produktivitätsentwicklung werden negative Trends hervorgehoben, ja sogar teilweise regelrecht konstruiert. Die exzellente Situation Luxemburgs im internationalen Vergleich wird jedoch weitgehend mit dem Mantel des Schweigens bedeckt.

Die Skepsis der Gewerkschaften gegenüber verschiedener Darstellungen von Professor Fontagné wird übrigens durch den neuesten Konjunkturbericht des statistischen Amtes bestätigt. Der luxemburgischen Wirtschaft geht es insgesamt gut. Dies bedeutet aber nicht, dass wir die Hände in den Schoß legen sollten. Im Gegenteil, es gilt die wirklichen Schwachstellen unserer Wirtschaftsstruktur auszumachen und sich auf die sich verändernden wirtschaftlichen Rahmenbedingungen einzustellen.

Dies gelingt am besten, wenn die Menschen sich nicht um ihre Existenz sorgen müssen, wenn sie ein gutes Einkommen haben und sozial gut gegen Schicksalsschläge des Lebens abgesichert sind. Zu Recht streben die Menschen Sicherheit an, zu Recht fordern sie Respekt für ihre Arbeit, zu Recht fordern sie einen gerechten Anteil am geschaffenen Reichtum. Risikofreudigkeit und Innovationsfähigkeit entwickeln sich am besten, wenn ein gutes soziales Netz besteht. Die Führungskräfte aus den Chefetagen der Betriebe machen es vor. Sie arbeiten allesamt mit einem goldenen Fallschirm und berufliche Folgen für Fehlentscheidungen werden mit saftigen Abgangentschädigungen versüßt.

Sozialabbau schadet der Wettbewerbsfähigkeit

Deshalb lehnt der OGB•L es ab über Maßnahmen zu diskutieren, die im Endeffekt auf eine Kürzung des Mindestlohnes

und auf eine Bremsung der Anpassung von Löhnen und Pensionen an den Preisindex hinauslaufen.

Wichtige Themen und Aktionsfelder sind für den OGB•L die Förderung der Mitbestimmung im Betrieb, die Verbesserung der Arbeitsbedingungen besonders in Bezug auf den Gesundheits- und Unfallschutz, eine sozialverträgliche Gestaltung von technisch oder wirtschaftlich bedingten betrieblichen Umstrukturierungen, die Schaffung von verbesserten Zugangsmöglichkeiten zur Weiterbildung, verbesserte Qualifizierungsangebote auf allen Ebenen, sowie eine allgemeine Erhöhung des Bildungs- und Ausbildungsniveaus. All diese Maßnahmen verlangen seitens der Arbeitgeber, dass der Wille zum Dialog und zu Verhandlungen zu diesen Themen besteht. Die Regierung ihrerseits ist gefordert, diese Diskussionen und Verhandlungen anzustoßen, zu begleiten und zu unterstützen.

Weitere Themen und Aktionsfelder sind die Förderung der Forschung, die Unterstützung der Aktivitäten der luxemburgischen Betriebe in der Großregion - hier gilt es auf Kooperation und nicht auf Konkurrenz zu setzen - die öffentliche Infrastrukturpolitik, die dauernde Anpassung und Verbesserung der Kompetenz unserer Verwaltungen: kurze Amtswege und effizient arbeitende Beamten waren eine Stärke Luxemburgs und das muss so bleiben. Auf all diesen Gebieten können und müssen Akzente gesetzt werden.

Wichtig ist aber dabei das allgemeine Klima

Deshalb muss Schluss sein mit den dauernden Angriffen auf unsere sozialen Errungenschaften. Deshalb müssen die Vollbeschäftigung und der Erhalt der Arbeitsplätze eine Priorität sein. Wichtig ist auch die Ausrichtung der europäischen Politik, denn wir wissen wie sehr die europäischen Entscheidungen und Entwicklungen Luxemburg beeinflussen. Wir brauchen eine starke Sozialdimension, deshalb gehört die Bolkestein-Direktive definitiv in den Müllhaufen. Wir brauchen eine Wirtschafts-, Haushalts- und Geldpolitik, die auf eine kontinuierliche Lohnpolitik und auf ein hohes Niveau sozialer Absicherung setzt, anstatt auf Lohnmäßigung und Sozialabbau.

Luxemburg kann und muss auch in dieser Richtung seinen bescheidenen aber dennoch wichtigen Beitrag leisten.





Jean-Claude Reding
Président

Au sujet du débat sur la compétitivité au Luxembourg

Le social représente également un facteur de productivité

Au centre des discussions des deux dernières rondes de la Tripartite se trouvait le rapport du professeur français L. Fontagné sur la compétitivité du site économique de Luxembourg et des entreprises luxembourgeoises. Les syndicats ont critiqué, avec le soutien résolu de la Chambre de Travail et de la Chambre des Employés privés, le rapport Fontagné sur certains points essentiels. Le point de vue des syndicats a été retenu dans un document de 110 pages et a été présenté officiellement. Les syndicats critiquent surtout les analyses du professeur Fontagné concernant l'évolution des salaires, la productivité et l'inflation. Celles-ci se réfèrent à des périodes trop courtes et laissent de côté les répercussions de la politique budgétaire anticyclique très ciblée menée par l'Etat. Aussi en matière d'évolution de la productivité, des tendances négatives ont été relevées voire même fictivement construites. L'excellent positionnement du Luxembourg dans la comparaison internationale a été passé en grande partie sous silence.

Le scepticisme des syndicats quant à certaines interprétations du professeur Fontagné est par ailleurs confirmé par la nouvelle note de conjoncture du Statec. Dans son ensemble, l'économie luxembourgeoise se porte bien. Ceci ne signifie pourtant pas que nous pouvons nous reposer sur nos lauriers. Au contraire, il importe de détecter les véritables points faibles de notre structure économique et de nous adapter aux nouvelles données économiques qui changent en permanence.

On y arrivera plus facilement si les gens n'ont pas à se soucier de leur existence, s'ils ont de bons revenus et, si d'un point de vue social, ils sont protégés contre tous les aléas de vie. À juste titre, ils aspirent à plus de sécurité, à juste titre, ils exigent le respect de leur travail, à juste titre, ils réclament leur part équitable aux richesses produites. Les capacités d'investissement et d'innovation se développent au mieux si un réseau social performant est en place. Les hauts dirigeants économiques montrent comment s'y prendre. A leur travail, ils sont tous prémunis d'un parachute doré : en effet, d'éventuelles conséquences professionnelles découlant de fausses décisions sont adoucies par des indemnités de départ succulentes.

Le démontage social nuit à la compétitivité

Voilà pourquoi l'OGB•L refuse de discuter des mesures qui finalement aboutiraient à une diminution du salaire minimum et à un freinage de l'adaptation des salaires et des pensions à l'indice des prix.

Des thèmes et champs d'action importants pour l'OGB•L sont la progression de la cogestion dans l'entreprise, l'amélioration des conditions de travail notamment en ce qui concerne la santé au travail et la protection contre les accidents, l'accompagnement social des restructurations d'entreprises pour des raisons économiques ou techniques, la création de meilleures possibilités d'accès à la formation continue, la mise en place de meilleures offres de qualification à tous les niveaux et l'augmentation générale du niveau d'éducation et de formation. Toutes ces mesures exigent de la part des employeurs la volonté de dialoguer et de négocier sur ces thèmes. Le gouvernement, de son côté, est sollicité de lancer, d'accompagner et de soutenir ces discussions et négociations.

D'autres thèmes et champs d'action sont la promotion de la recherche, le soutien des activités des entreprises luxembourgeoises dans la Grande Région - ici il s'agit de jouer sur la coopération et non sur la concurrence -, la politique d'investissement dans les infrastructures publiques, l'adaptation et l'amélioration permanentes des compétences de nos administrations: des chemins procéduraux courts et des fonctionnaires travaillant efficacement ont toujours été, et doivent rester, un point fort du Grand-Duché de Luxembourg. Il est possible de poser des jalons dans tous ces domaines, et il faudra le faire.

L'importance d'un bon climat général

Les attaques permanentes contre nos acquis sociaux doivent cesser. Ainsi, le plein emploi et la sauvegarde des emplois doivent être une priorité absolue. L'orientation de la politique européenne est importante, d'autant plus que nous savons aujourd'hui à quel point les décisions et évolutions européennes se répercutent sur le Luxembourg. Nous avons besoin d'une dimension sociale forte; il s'en suit que la directive Bolkestein est définitivement à mettre à la poubelle. Nous avons besoin d'une politique économique, budgétaire et financière qui axe sur une politique salariale continue et sur un haut niveau de protection sociale, au lieu de miser sur une politique salariale modérée et le démontage social.

C'est aussi dans cette optique que le Luxembourg peut et doit apporter sa modeste, mais importante contribution.



1^{ère} réunion du nouveau Comité national à Dudelange

Discuter l'avenir de l'industrie

A l'ordre du jour du Comité national nouvellement constitué après le Congrès de l'OGB♦L en novembre 2004, figurait la situation économique et sociale du pays en général et plus particulièrement le rapport et suivi du Comité de coordination Tripartite (compétitivité, rapport Fontagné), le rapport et suivi du Comité permanent de l'emploi, le suivi du dossier Bolkestein et la politique d'éducation et de formation.

Après les rapports des secrétaires syndicaux sur les différents secteurs d'activités et notamment dans le secteur de l'industrie, les membres du Comité national ont entendu un rapport sur les activités européennes et internationales de l'OGB♦L (Congrès de la Confédération Internationale des Syndicats Libres, directive Bolkestein, référendum pour le Traité

constitutionnel, Agenda social sous la Présidence luxembourgeoise et appel pour participer à l'Euro-Manif à Bruxelles le 19 mars 2005).

Compétitivité : Pas question de toucher à l'indexation automatique des salaires, ni au principe du salaire social minimum. Réduire le problème de la compétitivité au seul facteur du coût salarial est trop simpliste. Pour améliorer la compétitivité, il faut investir dans la société de la connaissance : relever le niveau de l'enseignement de base en garantissant l'égalité des chances, améliorer la qualité de la formation professionnelle, innover en matière de formation continue et créer un lien entre l'université et le monde du travail.

TDK : Déjà en 2002, l'OGB♦L a alerté les autorités publiques pour les rendre attentives qu'en raison du

progrès technique le marché des cassettes arrivait à bout. Personne n'a réagi.

Entreprises : Un changement de mentalité est en train de s'opérer dans les entreprises luxembourgeoises. On n'essaie plus de sauvegarder les emplois; à la moindre baisse du carnet de commandes, on licencie sans égard à la responsabilité sociale.

Secteur industriel : Une ambiance de peur latente s'installe, or la peur n'a jamais été source de motivation. Les patrons copient les tendances de l'étranger; ils recherchent la maximisation du profit en s'attaquant aux acquis sociaux et salariaux des travailleurs : le modèle luxembourgeois est ainsi mis en cause. Or, on a intérêt à veiller ensemble à ce que la place économique ne devienne une place conflictuelle

Prise de position syndicale quant au rapport Fontagné

Pour un modèle social sans faille

En date du 2 février 2005, le lendemain de la Tripartite, l'OGB♦L et le LCGB avaient invité la presse à la présentation de la participation syndicale au débat sur la compétitivité au Luxembourg.

Le rapport final intitulé "Pour un modèle social sans faille", élaboré en collaboration avec la Chambre des Employés Privés et la Chambre de Travail, vise à relativiser, mettre en perspective et corriger quelques observations ou affirmations fortes du rapport Fontagné qui attribuent au salariat et à certains mécanismes sociaux, pierres angulaires du modèle social national, un rôle déterminant dans la perte « apparente » de compétitivité du pays, dont il est fait constat.

Le rapport peut être téléchargé comme PDF dans le dossier "Compétitivité" sur notre site Internet www.ogbl.lu. Il est également disponible auprès des deux chambres professionnelles.





Treffen den OGB♦L mit der LSAP-Parteileitung

Das Luxemburger Sozialmodell offensiv verteidigen

Nach dem Wechsel in den Führungsmannschaften, traf am 1. Februar 2005 eine Delegation der LSAP-Parteileitung mit Vertretern des Geschäftsführenden Vorstands des OGB♦L zu einem Meinungsaustausch über die gesamtpolitische Lage des Landes zusammen. Die beiden Delegationen waren sich einig darüber, dass in vielen wichtigen Punkten ein gemeinsamer Handlungsbedarf besteht.

Die von Jean-Claude Reding angeführte Gewerkschaftsdelegation wies vor allem auf die Bedeutung des sozialen Zusammenhalts in der Gesellschaft hin. Chancengleichheit und Chancengerechtigkeit können nur durch eine partizipative Demokratie, eine konsequente Bildungspolitik, ein solidarisches Sozialmodell und erweiterte Mitbestimmungsrechte in der Arbeitswelt garantiert werden. Beide Delegationen stimmten überein, dass die soziale Dimension und der soziale Frieden, ein wichtiger

Kompetitivitätsfaktor für Luxemburg sind. In diesem Sinn verlangte die Gewerkschaftsdelegation die offensive Verteidigung und Verbesserung des Luxemburger Sozialmodells und unterstrich, dass verbindliche Entscheidungen in diese Richtung getroffen werden müssen.

Der OGB♦L betonte, dass er keinerlei Einschnitte beim Sozialbudget dulden wird und verlangt spezifisch die Absicherung einer gerechten Sozialpolitik, die weiterhin auf dem Solidaritätsprinzip basieren muss. Zu der spezifischen Problematik der abgeänderten Krankenkassen- und Invalidenrentengesetzgebung waren beide Parteien sich einig, dass in einem wirklichen Dialog über ernsthafte Nachbesserungen im Sinne der Betroffenen diskutiert werden muss.

Des Weiteren unterstrich der OGB♦L, dass er für eine aktive Beschäftigungspolitik eintritt und wiederholte an die Adresse der LSAP seine For-

derung neue Wege im Arbeits- und Sozialrecht zu beschreiten, um Arbeitsplätze zu erhalten, Arbeitslosigkeit zu verhindern und zu gewährleisten, dass Restrukturierungen für die Arbeitnehmer nicht notgedrungen mit Arbeitslosigkeit oder aufgezwungenem Ruhestand verbunden sein müssen.

Insbesondere geht es für den OGB♦L aber auch um den gefährlichen Mentalitätswechsel beim Patronat, die Art und Weise wie zurzeit mit Problemen umgegangen wird. Der OGB♦L drückte erneut seine Befürchtung aus, dass falls sich die Tendenz betriebliche Schwierigkeiten sofort mit Entlassungen zu kompensieren verallgemeinern wird, aus dem Wirtschaftsstandort ein Konfliktstandort werden wird.

Der OGB♦L unterstrich, dass er in diesem Sinn in den nächsten Tagen den Arbeitsminister und den Wirtschaftsminister interpellieren wird.

Grundvoraussetzung für die Schaffung von Vollbeschäftigung ist aber auch die Qualifikation der Arbeitssuchenden, d.h. die Investition in schulische Bildung, Berufs- und Weiterbildung, sowie in Forschung und Universität - auch mit dem Ziel der Chancengleichheit und Chancengerechtigkeit. OGB♦L und LSAP sprachen sich gemeinsam dafür aus, die Bildungspolitik mit all ihren Aspekten in den Mittelpunkt der politischen Auseinandersetzung zu stellen.

Der OGB♦L unterstrich erneut, dass er überhaupt kein Verständnis für eine Indexneutralisierung respektive Indexmanipulation in Zusammen-

hang mit Erhöhungen der indirekten Steuern hat. Da weder die sozialen Auswirkungen einer systematischen Erhöhung der indirekten Steuern, die auch noch indexneutralisiert werden, nicht bekannt sind, noch die Auswirkungen einer derartigen Politik auf die Lohnpolitik und die sozialen Beziehungen, wiederholten die OGB♦L-Vertreter einmal mehr den Widerstand des OGB♦L gegen eine Indexneutralisierung steuerpolitisch bedingter Preiserhöhungen. Die LSAP betonte, dass sie grundsätzlich zur Weiterführung der allgemeinen Lohnindexierung steht.

Abschließend kamen noch europäische Dossiers zur Sprache, wie die

Bolkestein-Direktive oder die neue Arbeitszeitrichtlinie. Aufgrund der weit reichenden Konsequenzen dieser beiden Dossiers, sprachen sich beide Delegationen für eine Aufwertung des nationalen Parlaments aus, das in Konzertierung mit den Gewerkschaften, eine tiefgreifende Analyse erstellen muss.

Schlussfolgernd vereinbarten beide Seiten einen weiteren regelmäßigen Informationsaustausch in Zukunft.

Réforme de la loi scolaire et de la formation des institutrices et instituteurs

Entrevue entre la FAPEL et le SEW/OGB♦L

Récemment une délégation du Syndicat Education et Sciences de l'OGB♦L, composée de Mesdames Monique Adam, présidente, Danièle Nieves, secrétaire générale, Sonja Delli Zotti, assistante et Monsieur Patrick Arendt, membre de la Direction syndicale, a rencontré Madame Michèle Retter et Monsieur Raymond Heijnsbroek de la Fédération des Associations de Parents d'Elèves du Luxembourg pour un échange de vues sur la réforme de la loi scolaire et de la formation des institutrices et instituteurs.

En vue d'améliorer l'organisation et la gestion de nos écoles, la Fapel demande la mise en place d'un conseil administratif au niveau de chaque école qui devrait regrouper tous les partenaires scolaires. Vu la pénurie des instituteurs, elle propose de confier la gestion administrative d'une école à un employé non-enseignant.

Le SEW/OGB♦L n'est pas en faveur d'un gestionnaire administratif et pro-

pose une gestion plus pédagogique avec des comités de cogestion des enseignants au niveau de toutes les communes ayant des relais au niveau de tous les bâtiments scolaires. Il est favorable à une structure permettant une participation des parents d'élèves dans la discussion sur le développement des écoles et l'organisation scolaire.

Selon le SEW/OGB♦L et la Fapel, l'organisation et le fonctionnement des commissions médico-psychopédagogique est trop bureaucratique et dépossède les principaux acteurs de la mise en place des aides nécessaires. Souvent les difficultés s'accroissent avant qu'une aide appropriée ne parvienne aux élèves concernés. Lors des prises de décision, les parents de l'élève et l'enseignant de la classe qui l'accueille devraient être présents.

Etant donné que de plus en plus de parents demandent une intégration de leur enfant à besoins spécifiques dans l'éducation préscolaire ou l'enseignement primaire de leur commu-

ne, il faut que les autorités communales se donnent les moyens de répondre à cette demande. A cet effet, une équipe multidisciplinaire doit pouvoir se constituer au niveau de chaque école.

L'école luxembourgeoise doit surtout veiller à améliorer l'égalité des chances de tous les élèves, indépendamment de la commune, du quartier, ou du milieu socio-économique, où ils résident.

Un facteur important pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement est la formation des enseignants. Or, le Luxembourg a pris un retard considérable dans l'adaptation de la formation des instituteurs et institutrices aux standards européens. Les deux délégations ont convenu qu'il serait urgent de revoir le contenu de cette formation et de la fonder sur un master en sciences de l'éducation.

Reflexionstag über die Schule der Zukunft

Chancen und Perspektiven

Am 22. Januar 2005 hatten das Syndikat für Erziehung und Wissenschaft (SEW) und die Lehrerföderation FGIL zu einem Reflexionstag eingeladen. Bei der Tagung in der Privatbeamtenkammer ging es u.a. um die Schule von morgen und die längst überfällige Reform des Schulgesetzes von 1912.

Mit Schulreformen tut sich Luxemburg schwer. Im Grunde hat das nichts damit zu tun, dass es keine guten Ideen gäbe. Die gibt es in der Tat zuhauf. Es ist wohl eher eine Frage der Kräfteverhältnisse. Doch allmählich scheint es den Schulpartnern zu dämmern, dass es angesichts der Vielzahl an Problemen nur durch eine gemeinsame Anstrengung besser werden kann.

Am Samstag haben die Schulpartner auf Initiative von FGIL und SEW gemeinsam einen Schritt in diese Richtung unternommen und wichtige Denkarbeit geleistet.

Die Tagung sei nicht als Auseinandersetzung, sondern als Diskussionsbeitrag im Hinblick auf die Erneuerung der Schule zu verstehen, so FGIL-Präsident Ed. Kirsch in seiner Einleitung.

Im Mittelpunkt des einführenden Rundtischgesprächs standen demnach die Reform des Schulgesetzes von 1912, die Rolle der Schule sowie die Grenzen gesetzlicher Bestimmungen.

An der Runde beteiligt waren Monique Adam (SEW), Othon Neuens – als beigeordneter Lehrer im Unterrichtsministerium vertrat er die in Paris verpflichtete Ressort-Chefin Mady Delvaux-Stehres – und Eltern-Vertreterin Michèle Retter.

Im Anschluss an den runden Tisch ging es dann nach einem musikalischen Intermezzo mit thematischen Workshops weiter. In vier Gruppen wurden Mitbestim-



mung, Chancengleichheit, Früherziehung und Weiterbildung bzw. Forschung und Innovation abgehandelt.

Monique Adam (SEW):

Wir brauchen einen Mentalitätswandel

„Wir müssen die Hierarchie aus der Schule rausbekommen“, fordert Monique Adam, die Schüler, Lehrer und Eltern nicht als bloße Befehlsempfänger sieht. Die Schule müsse für mehr Chancengleichheit sorgen. Derzeit habe sie nur ungenügende Mittel, um schwachen Schülern zu helfen. Mangelhaft sei auch die peri- und paraschulische Betreuung.

Unzufrieden ist Adam ebenfalls mit der selektiven Ausrichtung und den unzureichenden Mitbestimmungsstrukturen. Handlungsbedarf gebe es auch bei der Lehrerbildung. „Wir müssen von einer fächergebundenen Didaktik wegkommen und einen besseren Blick für die großen Ziele und Herausforderungen bekommen.“ Wir müssten auch lernen, zusammen im Team zu arbeiten, so Adam an die Adresse der Lehrerschaft. Ziel sei es, viele Schüler auf ein ebenbürtiges Niveau zu bringen. Das Gesetz sei der Rahmen, an uns werde es sein, die Vorgabe mit Leben zu füllen. „Wir brauchen einen Mentalitätswandel“, so ihr Fazit.

Alex Fohl - tageblatt



SEW/OGB♦L : former des professionnels de l'enseignement

Le 17 janvier dernier, le Comité syndical européen de l'éducation a organisé une audition sur la formation des enseignants avec notamment des experts de l'OCDE, d'Eurydice et de la Commission européenne. Il en résulte que dans un proche avenir l'Europe va être confrontée à un besoin croissant d'enseignants qualifiés et qu'il faudra améliorer la formation initiale des enseignants afin de préparer les jeunes enseignants aux défis sociaux et techniques qu'ils rencontreront dans les écoles. Le Commissaire pour l'éducation Jan Figel a considéré cette question comme prioritaire : « Les ressources humaines sont l'atout principal de l'Union européenne. C'est la raison pour laquelle nous devons nous assurer que nos enseignants soient capables – et désireux – de relever les défis de la nouvelle société de la connaissance. C'est pourquoi nous devons investir dans nos enseignants. Ils doivent avoir confiance en leurs capacités. Ils ont besoin de motivation. »

Le SEW/OGB♦L qui a été représenté à cette audition par sa présidente Monique Adam, déplore que le Luxembourg est un des trois derniers pays en Europe à se contenter d'une formation de trois années d'études universitaires pour les instituteurs et les institutrices. La grande majorité des pays européens a compris l'impact de la formation des enseignants sur

la qualité de l'enseignement. Ils se sont décidés à revoir l'organisation et la structure de ces formations dans le sens d'un meilleur agencement des contenus académiques et professionnels et d'un prolongement de leur durée.

Alors que les instituteurs luxembourgeois sont censés faire acquérir à des élèves d'origines culturelles très diverses deux langues étrangères appelées à devenir des langues d'enseignement leur formation reste inférieure, au moins dans la durée, à celle de la plupart de leurs collègues européens.

Il ne suffit pas d'expliquer le médiocre score obtenu par nos élèves dans des enquêtes internationales comme PISA par la complexité de notre situation linguistique, encore faut-il se donner les moyens pour affronter cette difficulté dans les meilleures conditions. Comme nous savons aujourd'hui que la formation des enseignants a un impact décisif sur les performances de l'école, il serait scandaleux de ne pas relever le niveau de qualification des instituteurs.

Le gouvernement actuel doit enfin se résoudre à rejoindre le peloton de tête des pays européens en matière d'éducation et de formation. A cet effet, il faudra fonder la formation des instituteurs et institutrices sur un master en sciences de l'éducation. S'il continue à tergiverser dans ce domaine, il hypothéquera lourdement le développement culturel et économique du pays.

Entrevue

Le SEW/OGB♦L rencontre l'Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand

Une délégation du SEW/OGB♦L, composée de Monique Adam, présidente, Patrick Arendt, membre de la direction syndicale, Georges Theis, membre du comité préscolaire/primaire/édiff, et Sonja Delli Zotti, assistante, a rencontré en date du 6 janvier Madame Marie Anne Rodesch-Hengesch, présidente de l'Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand.

Tout d'abord, Marie-Anne Rodesch-Hengesch souligne que l'ORK a récemment lancé une enquête analysant la situation des enfants résidants au Luxembourg et scolarisés dans les pays limitrophes. Selon les réponses des parents ayant inscrit leur enfant dans l'enseignement à l'étranger, les causes invoquées sont essentiellement l'échec scolaire au Luxembourg, le choix de l'orientation professionnelle, le système de tutorat existant à l'étranger ainsi qu'un enseignement professionnel plus axé sur

l'exercice du futur métier dans des ateliers.

L'ORK et le SEW sont d'avis que notre système scolaire doit trouver des réponses à ces questions. Une nouvelle loi scolaire est nécessaire pour faire émerger une nouvelle culture scolaire capable d'améliorer la qualité de l'enseignement et de promouvoir l'égalité des chances. Le SEW/OGB♦L propose des comités de cogestion au niveau de toutes les communes avec des relais au niveau de tous les bâtiments scolaires. Ces structures permettraient une gestion plus efficace des écoles et pourraient constituer un interlocuteur précieux pour les parents si le contact avec le titulaire de classe s'avère difficile.

Etant donné que plus d'un tiers des élèves au Luxembourg est d'origine étrangère, il est temps qu'ils bénéficient d'un enseignement adapté à

leur situation linguistique et culturelle afin de leur accorder les mêmes chances de réussite que les élèves d'origine luxembourgeoise.

Face à cette situation particulièrement complexe de l'école luxembourgeoise l'Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand et le SEW sont convenus de la nécessité de réformer la formation des institutrices et instituteurs. Ils devraient pouvoir bénéficier d'une formation de niveau master, comme en offre un nombre croissant de pays européens qui ont compris l'importance de la qualité de leurs enseignants pour le développement de leur système scolaire.

Revision der Bolkestein-Direktive

Ein erster Erfolg für die Gewerkschaften

Revision der Bolkestein-Direktive: ein erster Erfolg für die Gewerkschaften

Der OGB♦L begrüßt die Entscheidung der europäischen Kommission die so genannte Bolkestein-Direktive über den freien Verkehr der Dienstleistungen auf dem europäischen Binnenmarkt abzuändern und bietet erneut der Luxemburger Regierung seine Zusammenarbeit an, um gemeinsam einen Text vorbereiten zu können, der einerseits den Kritiken und Überlegungen der Gewerkschaften und andererseits den Arbeitnehmerrechten Rechnung trägt.

Der Rückzug des stark kontroversierten Richtlinienentwurfs in seiner aktuellen Form bestätigt den OGB♦L in seiner Warnung vor Gefahren für die Arbeitnehmerrechte, für die mittelständischen Unternehmen und damit für die Arbeitsplätze, vor Gefahren für Qualitäts- und Umweltstandards, vor Gefahren für die sozialen Dienste und den Sozialstaat.

Das luxemburgische Parlament ist jetzt aufgefordert sich dem Thema anzunehmen und eine Orientierungsdebatte zu führen. An die Luxemburger Regierung geht der Appell am Beispiel Frankreichs, Belgiens und Finnlands eine mutige Position einzunehmen und die Stellung der Gewerkschaften konsequent zu unterstützen.

Ähnlich ist es mit der Diskussion über den Stabilitäts- und Wachstumspakt.

Revision der Lissabon-Strategie: wo bleibt das Soziale?

Die Vorstellung der Lissabonner Halbzeitbilanz durch den EU-Kommissionspräsidenten Barroso ist ernüchternd. Nachdem die ambitionösen Zielvorgaben nicht erreicht wurden, gilt ab jetzt die absolute Priorität der Ankurbelung des Wirtschaftswachstums indem die Arbeitsmärkte flexibilisiert, die sozialen Sicherheitssysteme modernisiert und in Forschung und Entwicklung investiert werden soll. Der OGB♦L ist beunruhigt und befürchtet, dass die Zielsetzung der EU in Sachen Sozial- und Umweltpolitik nun definitiv als zweitrangig abgetan wird.

Die Tragweite einer einseitig wirtschaftlich basierten Ausrichtung der großen politischen Orientierungen für die Haushalts- und Steuerpolitik der EU-Länder ist noch nicht abzusehen. Für die Gewerkschaften kann der für Europa einzig mögliche Weg zu mehr Wirtschaftswachstum allerdings nur über eine Kombination von wirtschaftlicher Entwicklung in Verbindung mit hohen Umwelt- und sozialen



Standards einhergehen. Es gilt die Binnennachfrage zu stärken und das bedeutet auf eine kontinuierliche Lohnpolitik zu setzen, auf ein hohes Niveau an sozialer Sicherheit und auf gute Pensionen.

Da der OGB♦L weiterhin für eine starke Sozialpolitik der europäischen Union mit dem Ziel der Verbesserung eines europäischen Sozialmodells eintritt, fordert er auch in diesem Dossier die Luxemburger Ratspräsidentschaft und das Luxemburger Parlament auf, darauf zu achten, dass die wichtigen sozialpolitischen Forderungen der Gewerkschaften in die Praxis umgesetzt werden. Er bietet genauso wie in der Vergangenheit seine konstruktive und konsequente Mitarbeit an.

Mehr und bessere Arbeitsplätze

Fünf Jahre nach der Verkündung der Lissabon-Strategie fällt die Bilanz enttäuschend aus.

Statt sich gemeinsam für mehr Arbeit und Innovation einzusetzen, machen sich die Länder der Europäischen Union gegenseitig Konkurrenz mit Steuerdumping, Druck auf die Lohnentwicklung und schlechteren sozialen Bedingungen. Soziales und Umweltschutz sollen auf dem Altar einer falsch verstandenen Wettbewerbsfähigkeit geopfert werden.

Sozial- und Umweltstandards werden immer mehr als reine Kostenfaktoren betrachtet und geraten unter Druck. Bestes Beispiel für diese Entwicklung ist die so genannte Bolkestein-Direktive. Durch die Einführung des Prinzips des Herkunftslands soll eine Harmonisierung von Sozial und Umweltstandards auf hohem Niveau endgültig zu Grabe getragen werden und Dumping auf allen Ebenen zum Gesetz werden. Für die Menschen in der EU ist das inakzeptabel.

Die europäischen Gewerkschaften müssen den Staats- und Regierungschefs vor dem EU-Frühjahrgipfel klar machen, dass es so nicht weiter geht. Die Menschen in Europa wollen ein soziales Europa mit einer gesunden Umwelt und mehr und bessere Arbeitsplätze. Niemand braucht eine Bolkestein-Direktive.

Der OGB♦L ruft deshalb alle seine Mitglieder dazu auf, sich an der Demonstration des Europäischen Gewerkschaftsbundes am 19. März 2005 in Brüssel zu beteiligen:

- ◆ **Gegen Bolkestein**
- ◆ **Gegen Sozialabbau**
- ◆ **Gegen die Verschlechterung der Arbeitszeitdirektive**
- ◆ **Für Investitionen in Bildung, Ausbildung und Weiterbildung**
- ◆ **Für mehr und bessere Arbeitsplätze**
- ◆ **Für hohe Sozial- und Umweltstandards**

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

déclare participer à l'EURO-MANIF du 19 mars 2005 à Bruxelles.

_____ (signature)

A retourner avant le 7 mars 2005 à :

OGB♦L - à l'att. de Sandra Marcelet

19, rue d'Epernay - L-1490 Luxembourg

Fax: 48 69 49 - Email : sandra.marcelet@ogbl.lu



Eurocadres

Mémorandum à la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne

Dans le cadre de la traditionnelle entrevue d'Eurocadres avec le ministre du Travail issu du pays assumant la Présidence européenne, MM. Michel Rousselot, président d'Eurocadres, Dirk Aemeel, secrétaire général d'Eurocadres et les représentants syndicaux luxembourgeois, Joël Jung, Nico Clement de l'OGB♦L ainsi que le représentant du LCGB, ont présenté un mémorandum à la Présidence luxembourgeoise.

En effet, jugeant que les mois prochains seront d'une grande impor-

tance pour l'Union européenne qui doit faire face à des défis majeurs comme entre autres une situation économique incertaine, la révision du pacte de stabilité, la ratification du projet de Traité constitutionnel, Eurocadres souhaite que, durant les prochains mois de Présidence, le gouvernement luxembourgeois prenne les initiatives nécessaires pour répondre aux enjeux de cette période et contribue à renforcer l'Union européenne à la fois dans ses dimensions économiques, sociales et politiques. Eurocadres, associée à la CES, ras-

semble plus de cinq millions de cadres de tous les pays européens, de tous les secteurs de l'industrie, des services publics et privés et des administrations. Eurocadres est reconnu comme partenaire social européen par la Commission.

Vous pouvez lire le mémorandum complet sur le site www.ogb-l.lu sous la rubrique Infos, sous-rubrique publications.

Confédération européenne des syndicats

Jean-Claude Juncker et François Biltgen ont reçu une délégation de la CES

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, président en exercice du Conseil européen, et le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen, président en exercice du Conseil EPSCO (Emploi, politique sociale, santé et consommateurs), ont reçu jeudi, 27 janvier 2005, une délégation de la Confédération européenne des syndicats (CES), emmenée par son Secrétaire général

John Monks et les présidents des deux principaux syndicats luxembourgeois Robert Weber (LCGB) et Jean-Claude Reding (OGB♦L).

L'entrevue portait sur les priorités de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en général et la révision à mi-parcours du processus de Lisbonne en particulier.

Les représentants de la CES et de la Présidence ont ainsi pu constater une très large identité de vues en ce que la révision du processus de Lisbonne ne saurait être faite en vue de l'amélioration de la seule compétitivité économique européenne, mais devrait impérativement respecter les trois piliers du processus de Lisbonne, à savoir l'économique, le social et l'environnemental.

«Nous devons veiller à ce que les composantes sociale et environnementale ne soient pas reléguées en deuxième division» a déclaré Jean-Claude

Juncker tout en plaidant pour une meilleure coordination et lisibilité de la stratégie de Lisbonne, notamment en ce qui concerne une rationalisation des divers processus (dits de Luxembourg, Cardiff et Cologne) l'accompagnant.

Pour Jean-Claude Juncker une approche cohérente consisterait en l'établissement d'un programme d'action tri annuel intégrant, au niveau européen, le processus de Lisbonne, les lignes directrices pour l'emploi et les grandes orientations de politique économique. La mise en œuvre serait, selon la Présidence, essentiellement réservée aux pays membres via des plans d'action nationaux.

D'autres dossiers abordés au cours de l'entrevue concernaient la directive « temps de travail », la directive sur les services ainsi que l'examen du pacte de stabilité et de croissance.

Communiqué par la Présidence luxembourgeoise du Conseil



Mémorandum syndical à l'attention de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne

Un souci majeur: Parvenir à une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi en plaçant l'Europe sociale au coeur de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne

10 épreuves sociales pour la Présidence luxembourgeoise :

1. L'Agenda social 2006-2013 : établir une base solide pour le nouvel agenda européen pour la politique sociale après 2005 et assurer un équilibre approprié entre instruments législatifs et contractuels.

2. Les services : rendre la proposition de directive sur les services acceptable et garantir une dimension sociale forte pour le marché intérieur.

3. La directive sur le temps de travail : supprimer la clause de renonciation individuelle et préserver les principes fondamentaux de la directive, à savoir le droit de limiter le temps de travail, la protection de la santé et la sécurité, en offrant ainsi flexibilité et sécurité tant aux entreprises qu'aux travailleurs.

4. La stratégie de Lisbonne – Révision à mi-parcours : garantir les mesures destinées à rencontrer les objectifs de Lisbonne, à maintenir une approche intégrée et à lancer l'examen du pacte de stabilité et de croissance.

5. Égalité des sexes : appliquer l'intégration de la dimension de genre à l'ensemble des champs politiques et entamer un véritable processus d'anti-discrimination à toutes les étapes de l'élaboration des politiques.

6. Travail intérimaire : adopter la directive sans délai et veiller à ce que le principe d'égalité de traitement soit respecté.

7. Révision de la directive sur les CEE : accélérer le processus de révision et entamer la phase de consultation suivante.

8. La santé et la sécurité au travail : entreprendre des initiatives en vue de l'adoption du programme REACH en tenant compte de sa cohérence avec les directives sur la santé et la sécurité, et définir un devoir de vigilance pour l'ensemble des substances chimiques correspondantes.

9. La protection sociale : promouvoir la MOC (méthode ouverte de coordination) santé et assurer la mobilité en garantissant la portabilité des droits à la pension complémentaire.

10. Les perspectives financières : à la lumière de la limite proposée par la Commission (1,24 %) dans les perspectives financières pour la période 2007-2013, la CES estime que les 0,41 % alloués à la politique de cohésion sont inappropriés si l'UE souhaite atteindre les objectifs ambitieux présentés dans le cadre de la construction européenne en cours.



Fédération Européenne des Travailleurs du Bâtiment et du Bois

Détachement transfrontalier dans le secteur de la construction

Les carences de la collaboration et du contrôle entre les États membres conduisent à une concurrence déloyale et à la fraude sociale

Le détachement transfrontalier de travailleurs prend de plus en plus d'ampleur au sein de l'Union européenne. En particulier pour les travailleurs du secteur de la construction.

Étant donné que le détachement concerne généralement des travailleurs issus de pays dont les conditions de travail sont moins favorables, lesquels partent travailler dans des pays aux conditions de travail plus avantageuses, le risque de « concurrence déloyale » et de « fraude sociale » est bien réel.

Afin de prévenir ces problèmes, l'Union européenne a adopté en 1996 la directive européenne sur le détachement des travailleurs, que tous les pays ont entre-temps transposée dans leur législation nationale. La directive stipule que – en cas de détachement – les conditions de travail les plus importantes (telles que le salaire, le temps de travail, etc.) du pays de travail sont d'application. D'où l'appellation de ce principe : principe du pays de travail.

La directive dispose également que les États membres doivent collaborer afin d'échanger rapidement les informations et les données. À cet effet, chaque pays est tenu de mettre sur pied des bureaux de liaison nationaux.

Il ressort d'une vaste étude réalisée par la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB) que les bureaux de liaison sont seulement, pour la plupart, des « tigres de papier », qui ne fonctionnent d'ailleurs pas dans la majorité des pays. Il est donc difficile de trouver un autre terme que « médiocre » pour qua-

lifier la collaboration et le contrôle entre les inspections sociales des différents pays.

Selon divers sondages réalisés dans 10 pays, la plupart des bureaux de liaison disposent de trop peu d'effectifs et de moyens. Il apparaît en outre que les informations obtenues sont souvent insuffisantes, voire erronées.

L'étude de la FETBB montre également que la plupart des problèmes concernent généralement les sous-traitants étrangers dans le secteur de la construction. Ainsi, il est souvent fait appel, dans le secteur du bâtiment, à des sous-traitants étrangers qui détachent pour une durée limitée leur personnel sur un chantier situé dans un autre pays. De par le manque de contrôle et de collaboration entre pays, la probabilité de mettre la main sur les sous-traitants peu scrupuleux est très faible. Et lorsqu'une action est envisagée, le sous-traitant a vite fait de disparaître à l'étranger.

La FETBB estime que la cause principale de cette situation est le manque de volonté politique des pays pour s'attaquer réellement au dumping social transfrontalier et à la concurrence déloyale.

La FETBB demande instamment aux pays membres de prendre au sérieux la collaboration et le contrôle transfrontaliers. Elle invite également la Commission européenne à travailler à un instrument législatif européen établissant la responsabilité civile des entrepreneurs principaux et donneurs d'ordre en cas de fraude de la part de leurs sous-traitants (étrangers).

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à la FETBB, Werner Buelen, Secrétaire construction, wbuelen@efbh.be ou +32 (0)2 227 10.



Plenarversammlung der Arbeiterkammer

Frühzeitige Nachhilfe statt Ehrenrunde

In ihrem Gutachten zur großherzoglichen Verordnung über die Organisation des Abschlussexamens der Berufsausbildung weist die Arbeiterkammer darauf hin, dass die geplante Organisation nicht den Bestimmungen des Gesetzes von 1945 entspricht.

Diesem Gesetz nach soll das Examen nämlich nur aus zwei Teilen bestehen und nicht wie jetzt vorgesehen aus 3 Teilen.

Außerdem, so die Arbeiterkammer, ist im Artikel 18 der großherzoglichen Verordnung jetzt vorgesehen, dass man eine Dispens für den theoretischen Schulunterricht erhalten kann, wenn man nach erfolgreichem Abschluss der Theorie nur noch die praktische Prüfung ablegen muss.

Auch das ist dem Gesetz von 1945 nach nicht möglich, unterstreicht die Arbeiterkammer.

Versetzungskriterien

Die Arbeiterkammer begrüßt, dass jetzt ein einheitliches System der Versetzungskriterien für den Sekundarunterricht und den technischen Sekundarunterricht eingeführt werden soll.

Die Arbeiterkammer ist zum jetzigen Zeitpunkt aber noch nicht bereit eine Stellungnahme zu Gunsten oder Unguns-

ten des neuen Systems abzugeben, da die Auswertung der vorigen Jahres geänderten Versetzungskriterien noch nicht einmal erfolgt ist. Eine objektive Beurteilung der geplanten Versetzungskriterien ist der Arbeiterkammer nur möglich anhand der konkreten Schulresultate vom letzten Schuljahr im Vergleich zum vorletzten Schuljahr und einer Simulation der Anwendung der geplanten Versetzungskriterien auf das letzte Schuljahr.

Die Arbeiterkammer begrüßt aber, dass das Wiederholen einer Klasse jetzt mehr oder weniger abgeschafft und durch frühzeitige Nachhilfe- und Auffangmaßnahmen ersetzt werden soll.

Diese Maßnahmen sehen vor, dass schon im ersten Trimester, sobald bei einem Schüler Schwächen festgestellt werden, eingegriffen wird, um diese Schwächen zu beheben.

In dem Zusammenhang kann die Arbeiterkammer sich aber auch vorstellen, dass diese pädagogisch positiven Maßnahmen auch in der praktischen Berufsausbildung angebracht wären, also beispielsweise in Form von Nachhilfekursen in der Schulwerkstatt.

Mitgeteilt von der Arbeiterkammer
<http://www.akl.lu>

Journée syndicale extraordinaire du syndicat Banques et Assurances

Un nouveau président pour l'OGB♦L/SBA

Suite à la démission pour des raisons de santé d'Armand Drews auprès de la BGL/Fortis, un changement s'est également imposé au niveau du syndicat Banques et Assurance.

Lors de leur Journée syndicale du 17 février, les délégués du SBA ont désigné Claude Heirend (BGL-Fortis) comme nouveau président. Les collègues Jean-Claude Philippi et Serge Schimoff assumeront les postes de vice-présidents pour le secteur bancaire; Jean-Didier Frey quant à lui représentera en tant que 3^e vice-président le secteur des assurances.



Extrait du nouveau dialogue thématique de la CEP•L

“Les salariés et leurs impôts”

La classe d'impôt des contribuables non résidents/frontaliers

Les contribuables non résidents sont soumis à l'impôt sur leurs revenus indigènes (professionnels ou d'autre nature). La classe d'impôt des non-résidents est attribuée comme suit : les célibataires appartiennent à la classe d'impôt 1, les personnes mariées à la classe d'impôt 1a.

Toutefois, si des contribuables non-résidents mariés réalisent plus de 50% du revenu professionnel total de leur ménage au Grand-Duché, ils sont alors imposés dans la classe 2 (et non dans la classe 1a) et sont en outre imposés collectivement si chacun des époux perçoit un revenu professionnel imposable au Luxembourg.

Les non-résidents veufs, divorcés ou séparés (de corps ou de fait en vertu d'une dispense de la loi ou de l'autorité judiciaire) sont groupés provisoirement dans la classe 2 pendant les trois années qui suivent respectivement le décès de leur conjoint, leur séparation ou leur divorce. Ils intègrent ensuite la classe 1 ou 1a.

Ces contribuables bénéficient

- ♦ des abattements forfaitaires légaux pour salariés, pour frais de déplacement ou d'obtention et de dépenses spéciales,
- ♦ de la déduction des cotisations obligatoires à la sécurité sociale

et, selon leur situation familiale,

- ♦ de la modération/bonification d'impôt pour enfant, de l'abattement de revenu pour charges extraordinaires pour enfants n'appartenant pas au ménage et de l'abattement monoparental.

Notons que, au-delà de la définition de la classe d'impôt sur base de l'état civil du contribuable, il est loisible aux contribuables non-résidents qui réalisent au Grand-Duché au moins 90% (50% pour des non-résidents belges) de leurs revenus professionnels indigènes et étrangers, de demander à être assimilés aux contribuables résidents et d'être soumis au même régime d'imposition que ceux-ci.

Ces « contribuables assimilés » seront alors imposés au Grand-Duché sur leurs revenus indigènes au taux d'impôt applicable aux résidents luxembourgeois en raison de leurs revenus indigènes et de leurs revenus professionnels étrangers. Pour la mise en œuvre de cette disposition, les contribuables mariés seront imposés collectivement sur leurs revenus indigènes et les revenus professionnels étrangers des deux conjoints seront pris en compte pour fixer la base imposable.



En vente dans toutes les librairies à partir du 1^{er} mars 2005

Cette assimilation leur permet de profiter des mêmes déductions dont bénéficient les résidents en matière de dépenses spéciales et de charges extraordinaires.

Si les contribuables sont mariés, la demande doit être faite conjointement. Il suffit d'ailleurs que seul l'un des époux réalise 90% du total de ses propres revenus professionnels indigènes et étrangers au Luxembourg (50% pour un frontalier belge).

Il est à remarquer que cette possibilité d'assimilation pourrait s'avérer défavorable au « contribuable assimilé » si l'ensemble des déductions prises en considération n'offre pas un avantage par rapport à l'augmentation de la charge fiscale du fait de l'intégration des revenus étrangers dans la base imposable. Dans ce cas, l'impôt portant sur ses revenus indigènes sera alors déterminé selon le procédé normal et l'administration ne réclamera pas de contribution supplémentaire.



Programme du séminaire - 12 mars 2005 dans les locaux de l'OGB•L

08.30 à 09.00h	Inscriptions
09.00h	Accueil
09.15 à 09.45h	Le marché de l'emploi au Luxembourg et l'égalité des genres (Blandine Lejealle, CEPS-INSTEAD)
09.45 à 10.15h	La mise en œuvre de la stratégie européenne pour l'emploi au Luxembourg et l'égalité des genres (représentant-e du Ministère du Travail et de l'Emploi)
10.15 à 10.30h	La politique communale de l'emploi et l'égalité des genres : l'exemple de la Ville d'Esch-sur-Alzette (Emmanuel Cornélius, agent de développement social)
10.30 à 11.00h	Pause café
11.00 à 11.30h	La proposition de directive relative aux services dans le marché intérieur dite Bolkestein et son implication pour l'égalité des genres (Catelene Passchier, secrétaire confédérale de la Confédération Européenne des Syndicats)
11.30 à 11.45h	Présentation du document de réflexion de la Chambre des Employés Privés concernant les implications de la directive dite Bolkestein pour le Luxembourg (Danièle Nieves, vice-présidente de la Chambre des Employés Privés)
11.45 à 12.30h	Discussion
12.30 à 14.00h	Pause midi (un buffet est organisé sur place)



14.00 à 15.00h	Groupes de travail <ul style="list-style-type: none"> ♦ Politique de l'emploi et égalité entre femmes et hommes au Luxembourg ♦ La directive Bolkestein et les implications pour le Luxembourg Un catalogue de revendications relatives à la politique de l'emploi et l'égalité des genres a été élaboré par les organisatrices et sera discuté dans ces groupes de travail.
15.00 à 15.30h	Pause café
15.30 à 16.30h	Présentation des résultats des groupes de travail et discussion du catalogue de revendications
16.30h	Réception offerte par les organisatrices



Danièle Nieves
Mitglied des Geschäftsführenden Vorstands

Internationaler Frauentag 2005

OGB♦L Nationalvorstand befasst sich mit der Gleichstellung der Geschlechter

Frauen wollen eine Arbeit, die ihnen Spaß macht und sie ausfüllt, gut bezahlt wird und ihrer Ausbildung entspricht. Sie wollen im Job weiterkommen, wollen an Fortbildungen teilnehmen und dabei meistens nicht auf Kinder verzichten. Aber, in unserem Land – sowie überall in Europa und darüber hinaus – stößt ausge-rechnet die am besten ausgebildete Frauengeneration aller Zeiten immer noch auf große Hürden.

Ganztägige Bildungs- und Betreuungseinrichtungen, die es Eltern – und überwiegend Müttern – erlauben würden in ihrem beruflichen Werdegang keine Rückschritte hinnehmen zu müssen, gibt es nicht oder nur zur Ungenüge. Die immer höher werdende Arbeitslosigkeit stellt Frauen zudem vor besondere Probleme. Frauen wollen und werden sich nicht auf ein Leben für Haushalt und Kinder einlassen.

Um unsere Vorstellungen von Unabhängigkeit sprich Freiheit ausleben zu können, brauchen wir endlich Chancengleichheit auf allen Ebenen. Dies beinhaltet:

- ♦ Für Mädchen und junge Frauen eine Ausbildung und Beschäftigung in zukunftsorientierten Berufen
- ♦ Für Frauen insgesamt ein verstärkter Zugang zu inner- und

außerbetrieblichen Weiterbildungen und falls notwendig zu Umschulungen

- ♦ Für Männer und Frauen Arbeitszeiten und Arbeitszeitmodelle, die eine partnerschaftliche Aufteilung von Berufstätigkeit und Familienaufgaben zulassen und die verhindern, dass Frauen Karriereeinbußen haben, wenn sie Kinder bekommen
- ♦ Für Kinder aller Altersstufen die notwendigen ganztägigen Betreuungseinrichtungen und Schulen, die es ihren Eltern erlauben einer Aus- oder Weiterbildung sowie einer Berufstätigkeit nachzugehen
- ♦ Für Frauen diskriminierungsfreie kollektivvertragliche Lohn- und Gehaltsmodelle – damit Frauen endlich das verdienen, was sie verdienen.

Darüber hinaus brauchen wir ein Steuer- und Sozialversicherungssystem, das die Erwerbstätigkeit von Frauen in allen Hinsichten stützt.

Unsere Gesellschaft kann es sich nicht mehr leisten, angesichts der demographischen Entwicklung aber auch der europäischen Beschäftigungsstrategie, die Erwerbswünsche von Frauen zu ignorieren. Auch wenn die Politik einige Probleme erkannt

hat, bleiben viele Frauen enttäuscht, dass es mit dem Ausbau der Kinderbetreuungseinrichtungen oder dem Diskriminierungsverbot am Arbeitsplatz nur sehr schleppend vorangeht.

Am Internationalen Frauentag wird der Nationalvorstand des OGB♦L sich eingehend mit einer Resolution beschäftigen, in der alle Forderungen unserer Gewerkschaft für die Gleichstellung von Frauen und Männern aufgelistet sind und die, nach unseren Kongressbeschlüssen, eine weitere Etappe in unserem Kampf gegen die Geschlechterdiskriminierung darstellt.

Berufsausbildung

Mehr als zwei Drittel der Mädchen wählt aus nur fünf verschiedenen Ausbildungsberufen im dualen System - Büroangestellte, Verkäuferin, Frisörin, Haushälterin und Krankenpflegehelferin -; kein einziger naturwissenschaftlich-technischer ist darunter. Auch in der Techniker Ausbildung sieht es ähnlich aus: 72,25% der Mädchen wählen den Verwaltungsbereich. Bei den Ingenieurwissenschaften oder der Informatik sind Frauen deutlich unterrepräsentiert. Im „Régime technique“ findet man 38% der Mädchen ebenfalls in der „Division administrative et commerciale“ und 50,5% in den Gesundheits- und Sozialberufen.

Im klassischen Sekundarunterricht ist es nicht anders aus, die absolute Mehrheit, 665 von 817 Schülerinnen entscheidet sich für die Sektionen A – Sprachen, C - Naturwissenschaften, E – bildende Künste und G – Geistes- und Sozialwissenschaften und sie sind in diesen Bereichen auch jeweils in der Mehrzahl. 225 der 590 Jungen hingegen sind in den Sektionen B - Mathematik und D – Wirtschaftswissenschaften wieder zu finden.

(Quelle : Script 2005)

Beschäftigung

Frauen stellen 37,4% der 279.043 Beschäftigten in Luxemburg dar. Mehr als ein Drittel der Arbeitnehmerinnen sind Grenzgängerinnen.

(Quelle: STATEC 2004)

Berufliche Weiterbildung

33,8% der Beschäftigten, die an inner- und außerbetrieblichen Weiterbildungsmaßnahmen, die von 71% der Unternehmen angeboten werden, teilnehmen sind Frauen, dieser Prozentsatz entspricht fast dem der Frauenbeschäftigung insgesamt. 36% aller in Luxemburg Beschäftigten nehmen durchschnittlich während 39 Stunden jährlich an Weiterbildungen teil, dies stellt 0,8% der Gesamtarbeitskosten dar.

(Quelle: CEPS/INSTEAD 2002 – Zahlen von 1999)

Kinderbetreuung

In Luxemburg müssen 60.000 Kinder regelmäßig betreut werden – von ihren Eltern, von anderen Personen oder Betreuungseinrichtungen. Ein Drittel dieser Kinder haben einen Elternteil, der nicht berufstätig ist oder seine Arbeitszeit mit der Betreuung in Einklang gebracht hat. Eines von drei Kindern wird von anderen Personen versorgt. Wenn beide Elternteile berufstätig sind, werden die Kinder zu 35% von den Großeltern betreut. 26% sind in konventionierten oder privaten Betreuungseinrichtungen untergebracht. 24% werden offiziellen oder nicht-

offiziellen Hüterinnen (gardiennes) anvertraut. 7% bleiben bei Freunden, Nachbarn oder anderen Familienmitgliedern. Und weitere 7% werden von Hausangestellten, Babysittern oder Aupairs gehütet.

(Quelle: CEPS/INSTEAD 2005 – Zahlen 2003)

Arbeitslosigkeit

5436 Frauen waren im Dezember 2004 als Arbeitssuchende eingeschrieben, dies entspricht 42,3% aller Arbeitssuchenden. 3428 Menschen auf der Suche nach Arbeit sind in Beschäftigungsmaßnahmen, zirka 35% hiervon sind Frauen. Die Frauen, die nicht in Beschäftigungsmaßnahmen sind, sind durchschnittlich 45 Jahre alt und 27% suchen seit mehr als 12 Monaten nach Arbeit, 49% haben die obligatorischen 9 Jahre Schulausbildung gemacht, 37% haben einen Sekundarabschluss und 17% haben ein postsekundares Diplom. Mehr als 70% suchen eine Arbeit als Büroangestellte, Verkäuferin, Arbeiterin oder in anderen Service-Bereichen. 2286 Frauen, gegenüber 2820 Männern, erhalten eine Arbeitslosenunterstützung.

(Quelle: ADEM 12/2004)

Nicht berufstätige Frauen

42% der Frauen zwischen 25 und 64 Jahren sind nicht berufstätig. 69% der Frauen, die keiner bezahlten Beschäftigung nachgehen sind Witwen, 49% sind verheiratet, und jeweils 20% sind geschieden oder leben von ihrem Partner getrennt. 81% geben an, dass sie aus familiären Gründen nicht arbeiten, 9% sind arbeitsunfähig, 6% sind im Ruhestand. Sehen wir uns das Bildungsniveau der nicht berufstätigen Frauen an, stellen wir fest, dass 61% einen Primärschulabschluss oder den Untergrad des Sekundarunterrichts besucht haben, 27% haben einen Sekundarabschluss und 12% ein postsekundares Diplom. 47% sind Luxemburgerinnen und 35% in Luxemburg wohnhafte Ausländerinnen.

(Quelle: CEPS/INSTEAD 2005 – Zahlen 2003)

Lohnungleichheit

Im Jahr 2000 wurde ein Unterschied von 28% zwischen den Stundenlöhnen von Männern und Frauen festgestellt. 16% sind auf die strukturell bedingten Beschäftigungsunterschiede zurück zu führen (Beruf, Laufbahndauer, Betriebszugehörigkeit, Bildungsstand, Beschäftigungssektor, Größe des Betriebes). 12% bleiben unerklärbar wenn die Beschäftigungs-, die individuellen und die betrieblichen Merkmale gleich sind.

(Quelle : CEPS/INSTEAD 2002 – Zahlen 2000)

Danièle Nieves



FRAEFORUM a.s.b.l.

vous invite à sa

Table Ronde, suivie d'un débat

« **MammeRent** »

qui se tiendra le mercredi, 23 mars 2005 à 20.00 heures,
en la « Salle Mansfeld »
de la Bibliothèque Nationale à Luxembourg-ville

avec la participation de

Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Famille et de l'Égalité des chances,
Monsieur Mars di Bartolomeo, Ministre de la Sécurité Sociale

et des délégué(e)s des partis et mouvement politiques

Madame Simone Beissel, PDL

Monsieur Gast Gibéryen, ADR

Madame Thérèse Gorza, déi Lénk

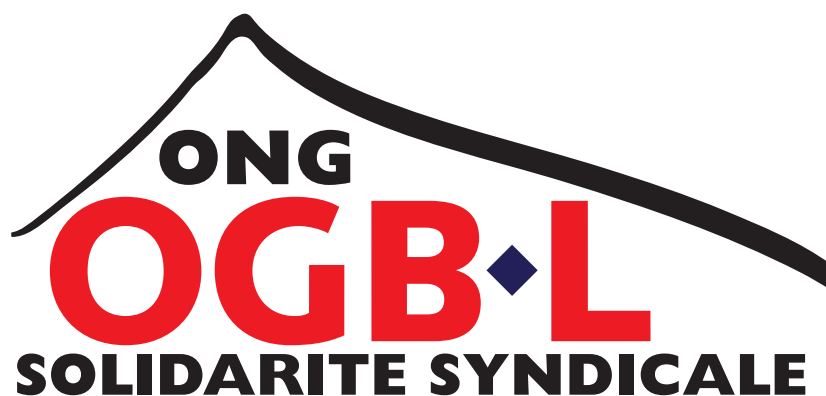
Madame Karin Manderscheid, déi Gréng

Madame Edmée Mangers, Secrétaire Générale de l'AMIPERAS
Maître Gaston Vogel, l'initiateur de la pétition concernant le financement

Modératrice Madame Joëlle Drees, RTL-Radio Lëtzebuerg



SOUS LE PATRONAGE DU MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES



Campagne d'aide pour les syndicats victimes du Tsunami

Nous avons tous été bouleversés et consternés par les ravages causés par le Tsunami au Sud-Est de l'Asie. Très vite de nombreux efforts internationaux ont été déployés pour venir au secours des victimes.

Il s'est avéré que des dégâts énormes ont également été causés aux infrastructures syndicales dans les régions sinistrées. Ainsi, une initiative plus ciblée visant à reconstruire les structures syndicales dans les zones sinistrées a été lancée par la CISL (Confédération Internationale des syndicats libres).

L'OGB•L n'a pas hésité à rejoindre cette action d'aide solidaire collective des syndicats du monde entier et s'est

engagé à collecter des fonds par le biais de son ONG "Solidarité syndicale".

Un appel est dès lors lancé à toutes les sections et aux membres de l'OGB•L de soutenir massivement cette collecte moyennant leur don à l'ONG "OGB•L Solidarité syndicale": (CCP IBAN LU54 1111 0828 4810 0000) mention "Campagne d'aide pour les syndicats victimes du Tsunami"

L'ONG "Solidarité syndicale" figure parmi les organismes reconnus d'utilité publique pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs dans les limites des articles 109 et 112 L.I.R.

Genossenschaft Gewerkschaftsheim "MAISON DU PEUPLE"

Die Mitglieder sind hiermit freundlichst eingeladen, an der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der 'Genossenschaft Gewerkschaftsheim "MAISON DU PEUPLE" teilzunehmen, welche am **Montag, den 14. März 2005** um **17.00 Uhr** in der OGB•L-Zentrale in Esch/Alzette stattfinden wird.

Tagesordnung :

1. **Neuwahl des Verwaltungs- und Aufsichtsrates**
2. **Verschiedenes.**

Für den Verwaltungsrat
Marie-Thérèse Sannipoli
Präsidentin

CENTRALE DU LAV a.s.b.l.

Die Mitglieder sind hiermit freundlichst eingeladen, an der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der '**CENTRALE DU LAV a.s.b.l.**' teilzunehmen, welche am **Montag, den 14. März 2005** um **17.30 Uhr** in der OGB•L-Zentrale in Esch/Alzette stattfinden wird.

Tagesordnung :

1. **Neuwahl des Verwaltungs- und Aufsichtsrates**
2. **Verschiedenes.**

Für den Verwaltungsrat
Marie-Thérèse Sannipoli
Präsidentin

Elections de la Chambre des fonctionnaires et employés publics

L'OGB♦L a déposé ses listes



Les mandataires Pierre Fattebene, Nico Ries, Pit Clees, Edy Reinard et Nick Clesen, accompagnés par Danièle Nieves, membre du Bureau exécutif de l'OGB♦L et secrétaire générale du SEW/OGB♦L, ont déposé, en date du 18 février 2005, les listes pour les élections de la Chambre des fonctionnaires et employés publics au greffe de la justice de paix à Luxembourg.

Sur la liste du SEW/OGB♦L pour la catégorie A - fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics appartenant à la carrière supérieure - **se présentent** :

- Dondelinger Marianne**, professeure à l'Athenée
- Foetz Guy**, professeur au Lycée Technique Nic Biever
- Hoffmann André**, professeur au Lycée de Garçons d'Esch/Alzette
- Hoscheit Jhemp**, professeur au Lycée de Garçons d'Esch/Alzette
- Kutten Colette**, professeure au Lycée Technique Nic Biever
- Serres Chantal**, professeure au Lycée Aline Mayrisch

Sur la liste DFP/OGB♦L pour la catégorie B - fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics appartenant à la carrière moyenne - **se présentent** :

- Frosio Jos**, éducateur gradué au Centre d'éducation différenciée de Roeser
- Kleman Chris**, technicien à l'Administration de l'aéroport
- Komes Carlo**, technicien à l'Administration de l'aéroport
- Lorent John**, inspecteur de direction 1^{er} en rang à l'Administration de l'enregistrement et des domaines
- Olinger Claudine**, éducatrice graduée au Centre d'éducation différenciée d'Echternach
- Rech Romy**, inspecteur principal à l'Office des Assurances Sociales
- Reding Henri**, inspecteur principal au ministère de l'Éducation nationale
- Rollinger Marie-Paule**, éducatrice graduée des Maisons d'enfants de l'état
- Steffen Claude**, éducateur gradué au Centre d'éducation différenciée de Clervaux
- Steinbach Gil**, éducateur gradué au Centre d'éducation différenciée d'Echternach

Sur la liste SEW/OGB♦L pour la catégorie D - enseignants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ainsi que les autres catégories d'instituteurs - **se présentent** :

- Adam Monique**, institutrice de l'enseignement primaire à Luxembourg
- Arendt Patrick**, instituteur de l'enseignement primaire à Schouweiler
- Kirsch Ed**, instituteur de l'enseignement préparatoire au Lycée technique du Centre
- Kohn Marie-Paule**, institutrice de l'éducation préscolaire à Luxembourg

Sur la liste DFP/OGB♦L pour la catégorie E - fonctionnaires et employés communaux - **se présentent** :

- Dominicy Luc**, rédacteur à l'Administration communale de Roeser
- Grober Jean-Marie**, employé communal à l'Administration communale d'Esch/Alzette
- Huebsch Ben**, secrétaire-receveur du Syndicat intercommunal STEP
- Kersch Daniel**, rédacteur à l'Administration communale de Bettembourg
- Mousel Luc**, expéditionnaire administratif à l'Administration communale de Strassen
- Schintgen Did**, éducateur au CAPEL à Luxembourg
- Simon Claude**, éducateur gradué au CAPEL à Luxembourg
- Stringini Félix**, chauffeur-receveur du Syndicat intercommunal TICE
- Willière Nico**, chauffeur en chef du Syndicat intercommunal TICE
- Zahlen Christiane**, éducatrice de l'éducation précoce à Hesperange

Sur la liste DFP/OGB♦L pour la catégorie G - employés de l'Etat et des établissements publics, les chargés de cours de l'enseignement primaire, secondaire, secondaire technique, supérieur et universitaire occupés de façon prépondérante par l'Etat, ainsi que les volontaires de l'Armée - **se présentent** :

- Breuer Jacqueline**, chargée de cours au Lycée technique du Centre
- Graf Gilbert**, chargé de cours au Lycée technique du Centre
- Konsbrück Nadine**, contrôleuse à l'Inspection du travail et des mines
- Rausch Liane**, chargée de direction à l'enseignement primaire de Luxembourg



du nouveau dans les entreprises

**Syndicat Bois, Caoutchouc,
Céramique, Chimie, Ciment,
Papier, Plastique, Textile et Verre**

DuPont/DTF

Manifestation

Plus de 800 manifestants ont répondu à l'appel des syndicats OGB♦L et LCGB. Plus de 800 salariés ont clamé haut et fort leur détermination face à la direction de l'entreprise. Plus de 800 travailleurs se sont déclarés prêts à



poursuivre le combat et à s'insurger contre l'irresponsabilité et la provocation patronale.

Pour rappel : le 26 janvier nous avons organisé un premier rassemblement du

personnel de DuPont/DTF devant l'entreprise. Cette manifestation portait contre les revendications patronales dans le cadre du renouvellement de la convention collective.

Pour mémoire : la direction veut diminuer les salaires de 0,5% en 2005 et encore une fois de 0,5% en 2006. Elle veut non seulement toucher aux congés extra-légaux en supprimant au total 6 jours de congés et de jours fériés d'usage, mais elle veut aussi de façon significative diminuer les traitements de tous les nouveaux embauchés et également arriver à une flexibilité à outrance en demandant une extension de la période de référence sur l'année calendaire.

Face à cette stratégie patronale du démantèlement social, il n'y a qu'une réponse : l'action syndicale. Cette action se décline dans un premier temps par la manifestation du 26 janvier; elle passera dans un deuxième temps par une coordination des syndicats industriels de l'OGB♦L en vue d'établir une contre-stratégie syndicale. Elle pourrait se terminer par une extension des conflits dans d'autres secteurs et entreprises.

Lors de la manifestation du 26 janvier, nous avons clairement rappelé où sont nos priorités :

- ♦ aboutir à la négociation d'une convention collective correcte pour le personnel,
- ♦ nos revendications, basées sur une durée de CCT de deux ans, consistent en l'introduction d'une pension complémentaire en 2005 et une augmentation salariale de 1,3% en 2006,
- ♦ nous souhaitons également avoir une discussion sur l'application des modifications légales prévues dans la loi du 30 juin 2004 (et notamment la définition concernant les fonctions de cadre supérieur).

Une réunion de négociation est prévue pour le 17 février. En fait, il s'agit de la réunion de la dernière chance, en espérant que la direction ait retrouvé tous ses esprits ...

(Suite le mois prochain).



du nouveau dans les entreprises

FULFLEX S.A.

Renouvellement de la convention collective

Courant janvier les syndicats contractants OGB♦L et LCGB ont signé une nouvelle convention collective de travail pour l'ensemble du personnel ouvrier et employé de l'entreprise Fulflex s.a. à Kehlen.

Cette nouvelle convention a une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2006. Le point principal de la convention consiste en une réduction du temps de travail hebdomadaire, à savoir une demi-heure en 2005 et une autre demi-heure à partir de janvier 2006. Le temps de travail hebdomadaire passera ainsi à 39 heures/semaine. Diverses primes déjà existantes dans l'entreprise ont également été revues afin d'améliorer leur application.

Textilcord à Steinfort

Nouvelle convention collective de travail pour le personnel ouvrier

Dans un de nos derniers numéros nous avons relaté les difficultés rencontrées dans cette entreprise. Difficultés liées à une délocalisation de diverses machines vers la Tchéquie, pays dans lequel la maison-mère, le groupe Glanzstoff, possède également une usine.

Nous avons, conjointement avec le LCGB, interpellé le ministre de l'Économie sur cette situation et demandé une entrevue afin de faire part de nos préoccupations. Une entrevue au ministère et plusieurs réunions de négociations dans l'entreprise ont finalement permis d'aboutir à la conclusion d'une nouvelle convention collective de travail pour le personnel ouvrier.

Cette convention a pour but principal et essentiel la survie du site luxembourgeois et le maintien de l'emploi. Vu les délocalisations opérées, 42 emplois étaient directement menacés sur le site. Grâce à une négociation responsable de la part des divers acteurs sociaux, ces emplois seront maintenus sur le site et ceci notamment grâce à un nouvel investissement de 2 millions d'euros

(cet investissement servira à installer 6 nouvelles machines du dernier cri à Steinfort et assurera ainsi une certaine pérennité du site).

La convention, d'une durée de trois ans, prévoit le maintien intégral de l'ensemble des avantages extra-légaux (jours de congé, prime de fidélité, salaires horaires, primes d'équipe, etc...) et ceci alors même que la direction avait cru vouloir jouer à l'apprenti sorcier à l'image de Dupont ou d'autres entreprises.

Dès 2006 une prime de rendement sera introduite, les éventuelles nouvelles embauches futures se feront prioritairement via le recours à des travailleurs éligibles dans le cadre des dispositions du réemploi, ces travailleurs bénéficieront de la prime de fidélité sur base d'un échelonnement légèrement modifié.

TDK

Licenciement collectif



Préambule : en raison des délais d'impression, cet article a dû être rédigé pour le 16 février. Des réunions étaient encore prévues avec la direction : le 18 février, le 21 février, le 23 février, le 25 février et le cas échéant d'autres dates éventuellement au-delà du 25. Il est donc fort possible qu'au moment de la parution du présent numéro, on soit près de la conclusion d'un accord ou plus probablement devant l'impossibilité de conclure un accord. Nous avons néanmoins, vu l'importance du dossier, souhaité en parler dans l'Actuel de ce mois de février.

Plus on discute, plus les positions divergent. Voici en quelques mots simples le résumé des diverses discussions que nous avons eues jusqu'à présent avec la direction de TDK. À aucun moment nous n'avons eu l'impression que la direction souhaitait réellement et sérieusement entamer une discussion sur les tenants et aboutissants du plan social envisagé. À aucun moment, nous n'avons eu l'impression d'être vraiment entendus et écoutés. À aucun moment, nous n'avons eu l'impression d'être pris au sérieux, pire, à tout moment, nous

avons été convaincus qu'on se moque tout simplement du personnel.

Dès que nous avons appris la nouvelle concernant le licenciement collectif, nous avons réagi tout d'abord en nous insurgant notamment :

- ♦ contre la manière utilisée (à savoir : informer la presse avant même d'en parler aux partenaires sociaux),
- ♦ contre l'hypocrisie dont a fait preuve la direction, notamment lors de la réunion du 14 janvier 2005, en discutant avec les délégations d'une période de "shut down" au manufacturing I, tout en connaissant sa fermeture prochaine.

Nous avons également reproché à la direction de faire passer auprès du personnel un message complètement erroné. En effet, prétendre que l'ensemble des personnes travaillant dans un département concerné par le plan social seraient licenciés est tout simplement un pur mensonge ou (pire encore) la preuve d'une méconnaissance totale de la législation.

Vu la manière utilisée par l'entreprise, mais également compte tenu de l'ampleur du dossier, nous avons interpellé le ministre de l'Économie ainsi que le ministre de l'Emploi et du Travail en leur demandant de bien vouloir organiser dans les meilleurs délais une large concertation entre les organisations syndicales, la direction de TDK et la Fédil. Cette concertation doit porter notamment sur les conséquences socio-économiques de la restructuration, l'avenir du site de production, le maintien de l'emploi et un réel accompagnement social des travailleurs licenciés.

Il est en effet trop facile pour une entreprise de licencier sans réellement devoir se justifier et en essayant de se racheter une bonne conscience en proposant des miettes et des broutilles en guise d'indemnisation. C'est tout simplement inadmissible qu'une entreprise oublie toute notion de responsabilité sociale que lui confère son statut d'employeur au détriment d'une notion toute théorique de compétitivité et de profitabilité à outrance.

du nouveau dans les entreprises

Lors des discussions entamées avec la direction, nous avons entre autres pistes, présenté un modèle de travail basé sur un système en cinq équipes avec une réduction significative du temps de travail. L'introduction d'un tel système permettrait de sauver +/- 50 emplois, il nécessite par contre une négociation à trois : à savoir les instances gouvernementales, la direction et les syndicats. La direction n'a pas rejeté le principe de la mise en place d'un tel système, mais elle soulève toute une série de questions qui ont plutôt tendance à nous convaincre qu'elle n'en veut pas sans pour autant oser le dire clairement.

A propos de clarté : l'organisation du travail imaginée par la direction ainsi que le fonctionnement de l'entreprise après la restructuration, sont loin d'être clairs, transparents et réalistes. D'après les responsables locaux, on devrait tout d'abord les croire à la lettre et se contenter des deux objectifs fixés soi-disant par la direction générale ; à savoir : "se concentrer sur l'avenir et le maintien du site en tant que centre de production de masse". En d'autres termes : tais-toi , ne pose pas de questions, fais ce que je te dis et continue à avaler des couleuvres ... et le jour où je n'ai plus besoin de toi tu le sauras en lisant la presse.

Quoiqu'il adienne, nous sommes prêts à nous battre et à mobiliser le personnel pour, ensemble manifester notre mécontentement. Nous sommes également prêts, le cas échéant et le moment venu, à programmer des actions syndicales allant au-delà de la simple manifestation de mécontentement. Affaire à suivre...

Rubbermaid

Texte d'un tract distribué chez Rubbermaid par la délégation des ouvriers

Lettre ouverte à la direction de Rubbermaid Haneboesch

Par le biais de cette lettre ouverte la délégation syndicale souhaite exprimer le ras-le-bol général du personnel du site:

Ras-le-bol des conditions de travail qui

se détériorent à vue d'œil.

Ras-le-bol des changements opérés unilatéralement dans l'organisation du travail.

Ras-le-bol de l'interprétation arbitraire qu'applique la direction en matière de polyvalence et de poly-compétence.

Ras-le-bol des modifications imposées notamment dans l'organisation des temps de repos.

Ras-le-bol du peu de transparence et du manque d'information dans le cadre du futur transfert de l'entreprise.

Ras-le-bol des attitudes autoritaires des responsables du site.

Ras-le-bol d'une direction qui se permet des interprétations personnelles des règles du droit social luxembourgeois et ceci uniquement en vue d'empêcher la délégation d'accomplir ses missions.

Ras-le-bol de la désorganisation générale.

A défaut d'un changement conséquent dans l'attitude de la direction et à défaut d'un réel dialogue social où les partenaires sociaux parlent d'égal à égal, le personnel est prêt à se mobiliser pour rappeler la direction à la raison.

Nous allons, dans les jours qui viennent demander une réunion extraordinaire avec la direction sur les divers points abordés. Si cette réunion n'aboutit pas à des avancées positives, nous organiserons dans le courant du mois de mars des rassemblements de protestation avec le personnel du site devant les portes de l'entreprise.

Vos délégués OGB♦L



**Syndicat Banques,
Assurances, Fiduciaires**

UNION INVESTMENT Gruppe

Die OGB♦L-Personalvertretung geht neue Wege

Interessieren - Verstehen - Handeln

Das Syndikat Banken und Versicherungen des OGB♦L hatte auf Wunsch der Personalvertretung der Union Investment Gruppe am 19. Januar zu einer Informationsversammlung über das Luxemburger Sozialsystem ins Casino syndical de Bonnevoie eingeladen. Die interessierten Mitarbeiter(innen) wurden von Marc Muno, Vorstandsmitglied des OGB♦L/SBV begrüßt.

Als Hauptreferent zum Thema befasste sich René Piffaferri auf anschauliche und interessante Art und Weise mit der Geschichte und Struktur des luxemburgischen Sozialsystems. Hierbei legte er besonderen Wert auf die Beschreibung der Umstände, die Ende des 19. und Anfang 20. Jahrhunderts, zu Beginn der Industrialisierungsphase also, zur Gründung von Absicherungssystemen durch die Betroffenen selbst führten. Diese wurden erst später gesetzlich verankert. Im Nachfolgenden ging er auf die aktuelle Situation ein und zeichnete Gemeinsamkeiten und Unterschiede in folgenden Bereichen auf: die Krankenversicherung, die Pflegeversicherung, die Altersrente, die Berechnung der Altersrente, die Invalidenrente, die Berufsunfähigkeitsrente, der Mutterschaftsurlaub, der Erziehungsurlaub, das Lohnsteuersystem, usw.

Im Anschluss an seine Ausführungen stand René Piffaferri den Anwesenden in einer sachlichen Diskussion Rede und Antwort. Hierbei wurden konkrete Fall-

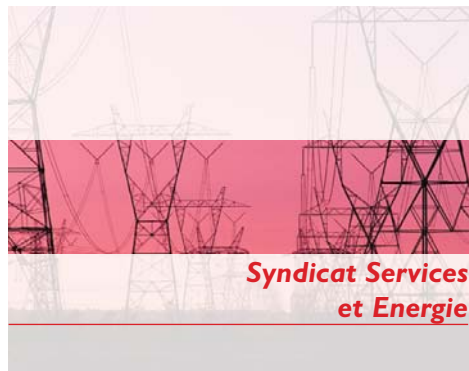
du nouveau dans les entreprises

exemples aus dem Kreis der Zuhörer eingehend diskutiert.

In seiner Abschlussrede unterstrich Marc Muno noch einmal, dass das Sekretariat des OGB♦L/SBV jederzeit für weitere Informationen zur Verfügung steht.

Wir möchten uns an dieser Stelle bei der Personalvertretung der Union Investment Gruppe für diese Initiative bedanken. Des Weiteren gilt unser Dank den zahlreichen Besuchern, die durch ihre Anwesenheit ihre Integrationsbereitschaft und ihr Interesse am sozialen System des «Arbeitgeberlandes» bekundet haben.

Dies ist sicherlich nicht die letzte Veranstaltung in dieser Form, da der OGB♦L/SBV überzeugt ist, dass auch andere Personalvertretungen diesem Beispiel folgen werden.



Transport de fonds

L'hélicoptère de la police cloué au sol, l'OGB♦L s'inquiète

L'OGB♦L rappelle l'attaque d'un transport de fonds le 13 janvier dernier en Belgique à Grand-Bigard. Après deux attaques de fourgons de la même société à quelques semaines d'intervalle, l'inquiétude grandit au sein du personnel occupé au transport de fonds en Belgique. Les employés craignent une nouvelle vague d'attaques comme au courant des années 90. Dans ce contexte, les syndicats belges et luxembourgeois demandent l'instauration rapide des valises intelligentes pour le transport d'argent liquide. La valise intelligente garantit la dévaluation immédiate des valeurs transportées dès que les procédures ne sont pas respectées ou dès que le système constate une agression

extérieure. Elle constitue une des solutions visées à moyen terme, même si son exécution pratique met du temps et demande des investissements en matière d'équipement de la part des sociétés en charge du transport de fonds.

L'OGB♦L souligne que si l'inquiétude s'installe auprès des collègues belges, il n'en est pas moins pour le personnel des transporteurs de fonds luxembourgeois.

Et pour cause.

Après les attaques et suite à la grève en fin 2000, certaines mesures de sécurité ont été mises en place pour mieux sécuriser - d'abord et avant tout - la santé et la sécurité des agents et par conséquent les opérations proprement dites. Un des éléments majeurs - hélas il constitue un investissement substantiel - était la surveillance par hélicoptère. Cet hélicoptère devait servir à surveiller et permettre une intervention rapide de la police en cas d'attaque. Cet appareil existe bel et bien, mais hélas, il est cloué au sol.

Et pourquoi ?

Apparemment à cause d'une indécision ministérielle; en effet, on ne saurait déterminer de quelle compétence et responsabilité ministérielle cet engin si important (et cher) devait relever, soit du ministère de la Justice, soit du ministère des Transports. Comme la mise en service de cet hélicoptère faisait partie de l'accord conclu entre le gouvernement, les sociétés de transports de fonds et les syndicats, il est inconcevable qu'une guéguerre entre deux ministres et/ou ministères mette en danger la santé voire la vie des agents de transports de fonds au G.-D. de Luxembourg.

Devant l'enjeu de cette décision, une mise au point s'imposerait.

Léon Jenal

Les dessous des entreprises de sécurité

Mécontentement des agents

Dans le cadre des discussions menées au sein du syndicat Services de l'OGB♦L avec les délégations du personnel du secteur gardiennage, on nous signale souvent des irrégularités au niveau légal et conventionnel. La lettre que nous reproduisons ci-après résume le mécontentement des agents.

Nous partageons évidemment les craintes de cette délégation quant à une concurrence malsaine et déloyale qui semble s'installer dans le secteur. Il est clair que l'OGB♦L s'oppose à une telle évolution qui, au nom de la compétitivité, aboutirait au dumping social dans le secteur.

Léon Jenal

Le 11 septembre 2001, les Etats-Unis essuient la plus grande défaite de leur histoire. New-York, Manhattan, les tours du World Trade Center s'écroulent dans un tonnerre de béton, de métal et de verre entraînant avec elles trois mille personnes dans la mort.

Depuis ces événements tristes, le problème de la sécurité n'a jamais cessé de demeurer à l'actif des préoccupations des personnes, des institutions et autres entreprises. Maisons, gares ferroviaires et autres aéroports sont équipés aujourd'hui des systèmes de vidéosurveillance - le renforcement des contrôles de police et surtout le foisonnement des entreprises de sécurité constituent quelques exemples illustrateurs.

Pour parler des entreprises de sécurité, elles s'assignent le plus souvent deux objectifs nobles :

- ♦ respecter la loi et faire respecter l'exigence
- ♦ assurer la sécurité des personnes et des biens

Paradoxalement, certains dirigeants de ces entreprises n'hésitent pas de transgresser la loi en amassant une panoplie d'incivilités indispensables à l'assouvissement de leurs « appétits financiers ». La liste de ces incivilités est loin d'être exhaustive, nous avons pris soin de citer les plus récurrentes :

du nouveau dans les entreprises

- ◆ Non-respect aux différentes clauses de la convention collective
- ◆ Recrutement abusif d'agents illégaux (absence de permis de travail au Grand-Duché de Luxembourg)
- ◆ Pratique des prix défiant toute concurrence
- ◆ Chosifier le personnel par des méthodes aliénantes

Sans être des économistes de profession, nous savons que la concurrence est un facteur important de la compétitivité, encore faut-il qu'elle soit saine. La concurrence déloyale est-elle légitime ? Les entreprises de sécurité se conformant à la législation doivent-elles définitivement disparaître ?

Notre analyse n'est pas une thèse de doctorat sur les entreprises de sécurité, elle est simplement une pellicule des faits et gestes de ces dernières.

La société citoyenne est celle qui est responsable, donc celle qui respecte la loi.

Décidons sans perdre du temps, car l'absence de décision est une décision qui engage le futur.

Signé : les délégués
d'une société de gardiennage



Journée syndicale

Les délégués rappellent leur ferme volonté de maintenir une politique tarifaire basée sur la continuité

Lors de leur Journée syndicale en date du 28 janvier 2005, les délégués du syndicat Transformation sur métaux et garages de l'OGB♦L ont adopté une résolution, dans laquelle ils déplorent



que les entreprises et le patronat remettent de plus en plus, et souvent de façon sournoise, en question notre modèle social. Les délégués ont rappelé leur ferme volonté de maintenir une politique tarifaire continue, forte et dynamique.

Ils constatent que seuls un réel droit à l'information, à la consultation préalable et à la participation active des représentants du personnel permettront une intervention efficace de ces derniers dans le cadre de toutes leurs missions syndicales et ce pour garantir un dialogue social équitable, garant d'une paix sociale durable dans les entreprises.

Les délégués ont élu une nouvelle Direction syndicale avec, à sa tête, Jacques Locq de l'entreprise Cératizit

comme nouveau président. Il est assisté par Didier Wauthij et Nicole Neuen, vice-présidents. Comme par le passé, Guy Antony assumera le poste de secrétaire du syndicat.

Cette Journée syndicale était marquée par le départ d'Henri Kremer, qui, après pas moins de 35 ans d'activité syndicale au sein de l'entreprise Paul Wurth, et en assumant pendant 15 ans le poste de président du syndicat Transformation sur métaux & garages, a droit à une retraite bien méritée. Les délégués ainsi que les invités souhaitaient à Henri une bonne santé et encore beaucoup d'années de vitalité et d'engagement dans cette nouvelle étape de sa vie. Un pot de l'amitié en son honneur clôturait cette réunion.



du nouveau dans les entreprises

Valfond

82 salariés au chômage

Après de longs mois de faibles espoirs, mais aussi de grandes incertitudes pour les 82 salariés de Valfond, la faillite de l'entreprise a finalement été prononcée le 28 janvier 2005. Colère et désarroi étaient les principales réactions des salariés qui se retrouvaient une dernière fois lors d'une réunion d'information que le syndicat Transformations sur métal et garages de l'OGB♦L avait organisée à Lintgen. Tous étaient venus avec l'espoir de comprendre les raisons de la faillite de leur fonderie dont le carnet de commande est bien rempli pour les six mois à venir. Les attentes que les ouvriers avaient mis dans l'action du curateur pour sauver l'entreprise et pour trouver un repreneur ont été déçus.

Tentatives de reprises échouées, investisseurs découragés face à l'importance des investissements à effectuer surtout dans le domaine environnemental, non action du gouvernement, mauvaise gestion de la part des patrons, telles sont malheureusement les seules explications qu'ont pu fournir les représentants syndicaux, accompagnés des représentants de l'Administration de l'Emploi, eux aussi soucieux d'aider au maximum les concernés dans les démarches concernant leurs créances.

La faillite avait été prononcée le 28 janvier; la date à prendre en compte pour

le chômage est le 29 mars. Les demandes pour l'obtention d'une indemnité de chômage doivent entrer à l'ADEM jusqu'au 25 mars. En cas de faillite, un remboursement des arriérés de salaires est prévu par la loi, mais les préavis ne sont pas à la charge de l'Etat. Le montant maximal net qui peut être versé aux salariés s'élève à 8 800 euros, à charge du Fonds national pour l'emploi. Les communes (offices sociaux) peuvent avancer aux résidents des fonds en attendant le règlement définitif.

Masterclean

et la série continue...

L'entreprise Masterclean de Rumelange a été déclarée en état de faillite le 4 février par le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg. C'est dans ce contexte que le syndicat Services privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement de l'OGB♦L est venu à la rescousse des quelque 80 salariés touchés par la faillite en organisant une réunion d'information pour les aider dans les démarches concernant leurs créances. Nous reviendrons sur ce dossier dans notre prochain numéro d'Actuel.



Gerüchte um Schließung der Monopol-Geschäfte

Keine Entlassungen !!

Um die Spekulationen über die Schließung der Monopolgeschäfte kurz zu schließen, hatte das Syndikat Handel des OGB♦L eine Dringlichkeitssitzung mit der Direktion von Monopol S.A. beantragt, die am 17. Februar im Beisein der Personaldelegationen stattgefunden hat.

Die Direktion versicherte dem OGB♦L, dass der Betrieb zum heutigen Zeitpunkt nicht verkauft und demnach auch kein Personal entlassen wird. Sie wies allerdings auf gewisse Schwierigkeiten hin und bestätigte, dass sie auf der Suche nach einem potenziellen Aufkäufer sei. Da zurzeit aber kein direkter Kontakt mit eventuellen Interessenten bestehe, sei die Panikmache in der Presse völlig gegenstandslos.

Sie stellte noch einmal klar, dass nach der Schließung der Düdelinger Filiale nur noch für den Düdelinger Drogerie-Markt mit 4 Beschäftigten ein Abnehmer gesucht werde. Es sind keine weiteren Geschäftsaufgaben geplant.

Um die wirtschaftliche Situation der Monopol SA. mit den Gewerkschaftsvertretern zu diskutieren und zu analysieren wird kurzfristig eine Sitzung des gemischten Betriebsausschusses einberufen. Darüber hinaus vereinbarten die Direktion und der OGB♦L einen regelmäßigen Meinungsaustausch, um Neuentwicklungen aus erster Hand zu erfahren und demnach Gerüchten vorzubeugen.



Tagung der ACAL-Syndikatsleitung

Das Schlichtungsamt mit dem Kollektivvertrag für Lkw-Fahrer befassen

Die rund 40 Mitglieder der Syndikatsleitung des OGB♦L-ACAL tagten am Sonntag, den 20. Februar 2005 in der Maison Schauwenburg in Bartringen.

Seit 4 Monaten warten die vertragsschließenden Gewerkschaften auf eine Antwort seitens des "Groupement Transport" der Luxemburger Handelskonföderation. Der OGB♦L vertritt in diesem Sektor mit seinen rund 7.000 Beschäftigten in Luxemburg drei Viertel der Personalvertreter. Im Oktober 2004 einigten die Sozialpartner sich darauf, den nächsten Kollektivvertrag nicht nur auf die Lkw-Fahrer anzuwenden, sondern auch auf die Angestellten. Seitdem herrscht Funkstille auf Nummer 31 in der Konrad-Adenauer-Straße auf Kirchberg. Auf telefonische Anfrage hin wurde dem OGB♦L mitgeteilt, der Grund für die derzeitige Position der Arbeitgeber sei die Unzufriedenheit der Transportbetriebe mit der Umsetzung der EU-Arbeitszeitrichtlinie 2002/15/CE für mobile Beschäftigte im Straßentransport. Die Mitglieder der OGB♦L-ACAL-Syndikatsleitung betrachten die Vorgehensweise des Patronats als reine Provokation, die ausschließlich dazu dient, die Verhandlungen auf den Sankt-Nimmerleinstag zu verschieben und sprachen sich einstimmig dafür aus, das Nationale Schlichtungsamt mit dem Streitfall zu befassen. Der Beschluss des OGB♦L wird mit den anderen vertragsschließenden Gewerkschaften anlässlich einer Sitzung am 25. Februar 2005 besprochen.

Busfahrer: Forderungskatalog festgelegt

Neuverhandlungen für den Kollektivvertrag für die Busfahrer des Privatsektors können ab dem 1. März 2005 beim Arbeit-

geberverband FLEAA, der ebenfalls der Handelskonföderation angeschlossen ist, beantragt werden. Die Privatbusunternehmen beschäftigen gegenwärtig rund 1.250 Beschäftigte. Die Mitglieder der Syndikatsleitung des OGB♦L-ACAL fordern

- ♦ Transparenz und Klarheit in den Texten; Abschaffung sämtlicher Gummiparagrafen;
- ♦ Herabsetzen der Schichtdauer auf 10 Stunden mit einem Minimum an 8 bezahlten Arbeitsstunden;
- ♦ klare Regeln für den Tourismusbereich, den Linienverkehr, die Behindertentransporte und für die Minibusfahrer;
- ♦ Anpassung der Löhne unter anderem durch Einführung des 13. Monatslohns.

Hauptstädtischer Schöfferrat: Unterredung beantragt

Der OGB♦L-ACAL hat Ende Januar 2005 eine Unterredung mit dem Schöfferrat der Stadt Luxemburg beantragt, um mit ihm über verschiedene Aspekte der "sous-traitance" der hauptstädtischen Buslinien zu diskutieren. Weitere Diskussionspunkte sollen die fehlenden Sanitäreinrichtungen für die Busfahrer auf dem Gebiet der Hauptstadt, vor allem auf den Endstationen der Buslinien, sein. Weiterhin möchte der OGB♦L intervenieren, da in letzter Zeit vermehrt frankophone Busfahrer, die auf so genannten "sous-traitance"-Linien zum Einsatz kommen, vom Schöfferrat der Stadt Luxemburg auf Grund des Sprachenproblems keine Erlaubnis mehr bekommen, diese Linien zu fahren. Die Mitglieder der Syndikatsleitung wurden informiert, dass der Schöfferrat der schriftlichen Anfrage des OGB♦L noch keine Folge geleistet hat.



CALENDRIER DE FORMATION DU 1^{er} SEMESTRE 2005

Février – mars 2005

REF.	DATE	INTITULE DU COURS
5011	28 février - 1 mars	La délégation du personnel
5012	2. März - 3. März	Die Personalvertretung
5021	7 mars	Le comité mixte
5031	9 mars - 10 mars	Le monde syndical luxembourgeois
5082	10 mars - 11 mars	Santé et sécurité au travail (A,1)
5051	14 mars - 15 mars	Le contrat de travail
5111	16 mars - 17 mars	L'art de communiquer
5061	21 mars - 22 mars	Les incapacités de travail
5145	22 mars - 23 mars	Les pensions au Luxembourg
5134	24. März - 25. März	Einführung in die Sozialkonten eines Unternehmens

Avril 2005

REF.	DATE	INTITULE DU COURS
5013	11 avril - 12 avril	La délégation du personnel
5022	14. April	Der gemischte Betriebsrat
5131	13 avril - 14 avril	Niveau I Les notions fondamentales de l'économie
5032	18. April - 19. April	Die Gewerkschaftswelt in Luxemburg
5062	20. April - 21. April	Die Arbeitsunfähigkeit
5083	20 avril - 22 avril	Santé et sécurité au travail Cours de perfectionnement
5151	25 avril - 26 avril	Les cours et tribunaux luxembourgeois

Mai 2005

REF.	DATE	INTITULE DU COURS
5084	9 mai - 10 mai	Santé et sécurité au travail (B,1)
5085	11 mai - 13 mai	Santé et sécurité au travail Cours de perfectionnement
5135	12 mai - 13 mai	Introduction aux comptes sociaux d'une entreprise
5112	12 mai - 13 mai	Convaincre et s'imposer en négociation
5091	23 mai - 24 mai	Le salaire ou traitement
5182	24 mai	Introduction à l'informatique et bureautique
5143	25. Mai - 26. Mai	Die Sozialversicherung in Luxemburg
5092	25. Mai - 26. Mai	Der Lohn, das Gehalt
5124	30. Mai - 31. Mai	Chancengleichheit im Unternehmen

Juin – juillet 2005

REF.	DATE	INTITULE DU COURS
5116	2. Juni - 3. Juni	Rhetorik - Reden können
5014	6. Juni - 7. Juni	Die Personalvertretung
5121	9 juin - 10 juin	Les différentes discriminations sur le lieu de travail
5183	10 juin	Les sources d'informations via Internet sur le droit du travail et le droit social
5052	13. Juni - 14. Juni	Der Arbeitsvertrag
5118	16. Juni - 17. Juni	Versammlungen und Sitzungen effizient leiten
5015	27 juin - 28 juin	La délégation du personnel
5086	28 juin - 29 juin	Santé et sécurité au travail (A,2)
5071	29. Juni - 30. Juni	Der Kollektivvertrag
5087	30 juin - 1 juillet	Santé et sécurité au travail (B,2)
5126	30. Juni - 1. Juli	Konflikte lösen
5161	4 juillet - 5 juillet	L'Europe et son histoire
5072	4 juillet - 5 juillet	La convention collective de travail
5122	11 juillet - 12 juillet	La gestion de conflits



OGB-L

INSTITUT DE FORMATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Nom et prénom:

Date de naissance: Lieu de naissance:

Nationalité: Matricule: / ... / ... /

Adresse: Rue: Numéro:

Code postal: Localité:

Téléphone / GSM: e-mail:

Profession:

Nom de l'employeur:

Adresse: Rue: Numéro:

Code postal: Localité:

Téléphone: Fax:

Je demande au secrétariat de l'IFES de solliciter une dispense de service auprès de mon employeur:

Oui

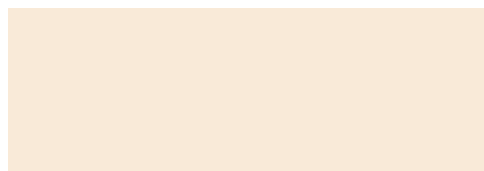
Non

Je désire m'inscrire au séminaire suivant:

DATE	INTITULÉ DU SÉMINAIRE	RÉFÉRENCE

Lu et approuvé le, _____

Signature



A découper ou à photocopier et à retourner à:
IFES OGB-L 12, rue du Château L-5516 REMICH
tél.: (+352) 26 66 13-1 fax: (+352) 23 69 93 52 e-mail: ifes@ifes.lu



ACAL Jahresausflug

**Ausflug nach Keszthely / Balaton (Ungarn)
vom 2. bis 11. September 2005**

Die Abfahrt erfolgt am Samstag den 2.9.2005 in einem modernen Reisebus der Firma Demy-Cars. Übernachten werden wir in dem bekannten 3-Sterne Hotel HELIKON, das direkt am Ufer des Balaton in der Stadt Keszthely, ca. 6 km vom bekannten Thermalbad Heviz entfernt liegt. Alle Zimmer sind mit Balkon, Bad oder Dusche, WC, Telefon, Haarfön, TV und Radio ausgestattet.

Das Hotel verfügt über ein gemütliches Restaurant, eine großzügige Hotelhalle, eine nette Bar, eine Bierstube mit Bowling sowie eine schöne sonnige Terrasse. Ein Tenniszentrum mit überdachten Sandplätzen, Hallenbad, Sauna, Solarium, Beauty-Farm, hoteleigene Strandinsel, Segeln, Windsurfing, Bootsfahrten und Tretboot gehören ebenfalls zum Angebot.

Vollpension vom ersten bis zum letzten Tag der Reise. Jeden Morgen abwechslungsreiches Frühstücksbuffet, mittags und abends Buffet mit großer Auswahl.

Im Fahrpreis enthalten sind Ausflüge mit dem Bus zu einer Tagesfahrt nach Budapest und zu einer Csikos in die Puszta (Begleitung durch einen einheimischen Reiseleiter inklusive Mittagessen), Besichtigung der Crystal Glashütte in Zalavar (inklusive Mittagessen), Weinprobe im Weinkeller in Szigliget mit Abendessen, ungarische Bauernhochzeit mit Abendessen, Tagesfahrt nach Vezprém mit Mittagessen.

ACAL und OGB♦L Mitglieder können an dieser Reise teilnehmen zum Vorzugspreis von:

im Doppelzimmer	519.-
im Einzelzimmer	629.-
Kinder bis 12 J. im Zimmer ihrer Eltern	359.-

Info und Anmeldung:

Mett Waldbillig
17, am Hoirbock L-8552 Oberpallen
Tel: 23 62 12 68
GSM: 091-14 36 26
Fax: 26 62 02 69
Email: mathiasw@pt.lu

Assemblées générales ACAL

**Section Luxembourg/Roodt-Syr
Bertrange
Centre Atert
vendredi 11 mars 2005 à 19.30 hrs
Orateurs : Hubert Hollerich
et John Castegnaro**

**Section Est
Wormeldange
Café Costa
samedi 12 mars 2005 à 19.00 hrs
Orateur : Romain Daubenfeld**

OGB♦L ACAL

Jeweils am 2. Sonntag eines Monats findet in der Zeit von 10.30 bis 12.00 Uhr zum Austausch von Erfahrungen und Gedanken ein **Stammtisch** der OGB♦L/ACAL Transport Grenzgänger Deutschland im

**Park-Hotel
Granastraße 26
54329 KONZ**

mit Mitgliedern des Vorstandes statt.

Préavis - Vorankündigung

**Die zentrale 1. Mai-Feier der
CGT-Gewerkschaften
(OGB♦L-FNCTTFEL-FLTL)
findet dieses Jahr in Wiltz statt.**

**La fête centrale du 1^{er} mai de la CGT-L
(OGB♦L-FNCTTFEL-FLTL)
aura lieu cette année à Wiltz.**

IMPRESSUM

Zeitung des OGB♦L "Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg"
Verleger: OGB♦L "Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg"
Herausgeber für den OGB♦L : Jean-Claude Reding
60, bd. J.F. Kennedy ♦ B.P. 149 ♦ L-4002 Esch/Alzette
Editeur responsable pour la Belgique :
Yvon Moinet ♦ FOY 13 B ♦ B-6600 Bastogne
INTERNET: <http://www.ogb-l.lu/> / e-mail: ogb-l@ogb-l.lu
Tel.: 54 05 45-1 ♦ Fax: 54 16 20

Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction. La rédaction se réserve le droit d'abrégé les textes.

Chefredakteur: Chantal Boly - chantal.boly@ogb-l.lu
Koordination: Christiane Wagner - christiane.wagner@ogb-l.lu
Layout: James Vallad - james.vallad@ogb-l.lu
Druck ♦ Impression: Techprint, Esch/Lankelz

PERMANENZE PATRONATO ITAL

A partire dal 19 aprile 2005,
le permanenze del
Patronato ITAL-UIL
avranno luogo negli uffici OGB+L

Martedì dalle 9.00 alle 11.30 a Esch/Alzette
Martedì dalle 14.30 alle 17.00 a Lussemburgo
Giovedì dalle 14.30 alle 17.30 a Ettelbruck

PERMANENCES PATRONATO ITAL

A partir du 19 avril 2005,
les permanences du
Patronato ITAL-UIL auront lieu
dans les bureaux de l'OGB+L

Mardi de 9h00 à 11h30 à Esch/Alzette
Mardi de 14h30 à 17h00 à Luxembourg
Jeudi de 14h30 à 17h30 à Ettelbruck

Den 05. März 2005 am

**Brasserie-Restaurant
„MARSO“
Grill-Pizzeria**

zu Maërzeg

BRETZEL BAL

Fir gudd Fuesstëmmung suergt den
Orchester



"FIFTY-FIFTY"

Virverkaaf: 3€
Oweskeess: 5€



Bis 23.00h gët et eng Bretzel gratis

Boulangerie-Pâtisserie
Jos an Jean-Marie
4, Zone Industrielle L-9166 Mertzig

Organisateur OGB-L Sektioon Maërzeg-Feelen

OGB+L - LSAP STEINSEL

**Lots gagnants
Bal de carnaval du 5 février 2005**

1^{er} prix : 0660
2^e prix : 1064
3^e prix : 0121
4^e prix : 768
5^e prix : 366

Pour retirer les lots gagnants,
veuillez téléphoner à Mme Molitor
(tél: 33 13 62 après 18h00)

**Département des Immigrés
Région Differdange/Rodange**

**Lots gagnants de la
Fête de l'amitié**

1^{er} prix VTT N° 00521
2^e prix Four micro-ondes N° 00687
3^e prix Fer à repasser N° 01325

Prix de consolation une bouteille de vin
N°s 00562, 00670, 00694, 01176, 01253,
01260, 01262 et 01326.

Les prix sont à retirer chez
Adolfo DE MATTEIS
36a, rue de Fingig - L-4966 Clemency
Tél. : 021 273 581

PERMANENCES LOCALES



BASCHARAGE - L-4940 - 143, av. de Luxembourg
Tél./Fax: 26 50 27 74
Responsable : Marcel Haan
sur rendez-vous

KAYL - L-3650 - 7, Grand-rue - Tél.: 56 32 63
Responsable : Raymond Kauffmann
Mardi : 19.00 - 21.00 hrs

BELVAUX/SOLEUVRE - L-4470 Soleuvre -
1, rue Emile Mayrisch
Tél./Fax: 59 51 63
Responsable : Claude Schneider
Jeudi : 16.30 - 17.30 hrs

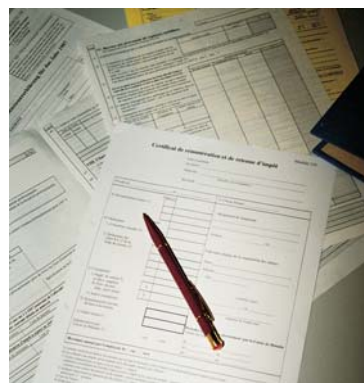
RUMELANGE - L-3730 - 23, Grand-rue
Tél.: 56 37 35 - Tél./Fax: 26 56 15 75
Responsables : Eugène Bausch, Charles Biasini
Jeudi : 16.00 - 18.00 hrs

SCHIFFLANGE - L-3850 - 28, avenue de la Libération
Tél.: 54 13 29
Responsable : Edmond Becker
Mercredi : 17.15 - 19.00 hrs

Déclarations d'impôts

Comme les années précédentes, l'OGB♦L vous propose un service gratuit pour compléter vos déclarations d'impôts.

Dans le but de faciliter notre organisation de rendez-vous et afin de vous éviter de longues attentes au téléphone, nous vous saurions gré de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous et de nous le retourner dans les meilleurs délais.



Demande de rendez-vous pour compléter des déclarations d'impôts

Nom: Prénom:

Adresse:

Localité: Pays:

Téléphone: privé: travail:

Date de naissance: marié(e)*: oui non

Nombre d'enfants:

Nombre des déclarations d'impôts:

Préférence pour le rendez-vous*: matin après-midi

Veuillez me contacter avant de fixer un rendez-vous

* cocher la case correspondante

CHANGEMENT d'ADRESSE et/ou d'EMPLOYEUR

Il est important de communiquer vos changements d'adresse, de patron, non seulement à la commune, à l'employeur, à vos établissements financiers, au Centre commun de la Sécurité sociale (Département Affiliation), à la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste, mais également à votre syndicat.

Avis de changement à découper et à envoyer à l'OGB♦L, Monsieur Joël Jung - B.p. 149 - L-4002 Esch/Alzette
ou à faxer au (+352) 54 16 20

Nom et prénom: Matricule de Sécurité sociale:

Matricule OGB♦L: Date de naissance:

CHANGEMENT D'ADRESSE

Anciennement:

Rue et numéro

Code postal Localité

Actuellement:

Rue et numéro

Code postal Localité

CHANGEMENT D'EMPLOYEUR

Anciennement:

Actuellement:

OGB•L

Generalversammlungen

März 2005

Datum	Tag	Zeit	Sektion	Lokal	Ort	Referent (in)
04.03.	Freitag	20.00	Syrdall	Café Speck	Wecker	Romain Clees
04.03.	Freitag	19.00	Sanem	Buvette Terrain Foot	Sanem	Nico Clement
05.03.	Samstag	19.30	Grenzgänger	Hotel Kickert	Mettendorf	Jean-Claude Reding
05.03.	Samstag	19.30	Vianden	Larei	Vianden	John Castegnaro
05.03.	Samstag	18.00	Wasserbillig	Centre Culturel	Wasserbillig	Tom Jungen
05.03.	Samstag	17.00	Niederanven	Brasserie du tennis	Senningerberg	Carlos Pereira
05.03.	Samstag	18.00	Junglinster	Euro Hôtel	Gonderange	Romain Daubenfeld
05.03.	Samstag	19.30	Larochette	Bistro de la Gare	Medernach	Alain Kinn
09.03.	Mittwoch	19.00	Huncherange	Centre Culturel	Huncherange	Tom Jungen
10.03.	Donnerstag	18.30	Soleuvre	Becks Haus	Soleuvre	Romain Daubenfeld
10.03.	Donnerstag	18.30	Rodange	Centre Culturel	Rodange	Jean-Claude Reding
11.03.	Freitag	19.00	Diekirch	Aal Hotelschoul	Diekirch	Léon Jenal
11.03.	Freitag	19.00	Önnersauer	Hôtel - Chez Jean	Born	Romain Clees
11.03.	Freitag	19.00	Mamer	Café Am Duerf	Mamer	André Roeltgen
11.03.	Freitag	19.00	Pétange	"A Roussen"	Pétange	Romain Daubenfeld
12.03.	Samstag	19.00	Bissen	Café de la place	Bissen	Fränk Arndt
12.03.	Samstag	19.00	Mertzig-Feulen	Café Marso	Mertzig	René Pizzaferrri
12.03.	Samstag	17.00	Dudelange	Maison Syndicale	Dudelange	Jean-Claude Reding
14.03.	Montag	18.30	Bergem/Pontpierre	Café "Beim Änder"	Bergem	Jean-Claude Reding
18.03.	Freitag	19.00	Belvaux	Café Boulevue	Metzerlach	Alain Kinn
18.03.	Freitag	18.30	Rumelange	Café "am Heim"	Rumelange	René Pizzaferrri
18.03.	Freitag	19.00	Hosingen	Café des sports	Hosingen	Fränk Arndt
18.03.	Freitag	19.00	Roeserbann	Café "Beiwenger-Stuff"	Bivange	Romain Clees
18.03.	Freitag	19.00	Sandweiler	Café "Sandweiler Stuff"	Sandweiler	Carlos Pereira
18.03.	Freitag	19.00	Strassen/Bertrange	Centre Riedgen	Strassen	Jean-Claude Reding
18.03.	Freitag	19.00	Clemency	Salle des Fêtes	Clemency	Tom Jungen
18.03.	Freitag	19.00	Hobscheid	Centre Polyvalent	Hobscheid	Gérard Müller
24.03.	Donnerstag	18.30	Mondercange	Centre Arthur Thinnes	Mondercange	Jean-Claude Reding
25.03.	Freitag	19.30	Kayl	Café "Käler Stuff"	Kayl	Romain Daubenfeld
25.03.	Freitag	18.30	Esch-Sauer	Hotel Beau-Site	Esch-Sauer	Fränk Arndt

Migraine : maladie ou imagination ? Ne souffrez plus en silence !

La migraine est une maladie sous-estimée, sous traitée et sous diagnostiquée.

L'organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) a placé la migraine parmi toutes les causes principales de maladie dans le monde.

Au Grand-Duché de Luxembourg, il est estimé qu'environ 15 à 20 % de la population active souffre de migraine. Le nombre des personnes pour lesquelles un diagnostic a été posé, n'est pas représentatif pour les personnes souffrant de cette maladie, étant donné qu'environ 8 personnes sur 10 ayant des maux de tête chroniques ont recours à l'automédication.

Dans le cadre d'une étude et d'une campagne d'information nationale portant sur la migraine, des conférences d'information pour le grand public seront organisées dans différentes villes du pays.

Ces conférences auront pour thème :

- ◆ La Migraine
- ◆ Comment la traiter ?
- ◆ Comment reconnaître une migraine ?
- ◆ Comment faire la différence entre les maux de tête dus à d'autres maladies ?
- ◆ Quels sont les symptômes d'accompagnement, les particularités, les facteurs déclenchant ?

Les conférences en langue luxembourgeoise, allemande, française et traduction simultanée en langue portugaise sont tenues par Madame Colette Andrée, experte internationale reconnue dans le domaine des maux de tête, directrice de la Swiss Migraine Trust Foundation, responsable 'santé publique' à l'Université de Bâle (Suisse) et chef du projet "MIGRAINE" au Centre de Recherche Public - Santé.

Si vous désirez en savoir plus sur cette maladie, n'hésitez pas à assister à une de ces conférences et à venir accompagné.


Le but de ces conférences sera non seulement le lancement d'une étude nationale sur cette maladie, mais également de lan-

cer un appel en vue de la création d'une organisation pour les personnes souffrant de cette maladie.

Des questionnaires relatifs à l'étude ainsi que des formulaires pour adhérer à cette organisation sont disponibles lors des conférences.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter Madame Colette Andrée par email : migraine_action@tiscali.ch ou par courrier postal au CRP - Santé, 18, rue Dicks - L - 1417 Luxembourg.

Campagne organisée par le CRP- Santé avec le soutien de la Patiente Vertriebung asbl



Migraine – Maladie ou imagination ? NE SOUFFREZ PLUS EN SILENCE


CYCLE DE CONFERENCES PUBLIQUES

LUXEMBOURG	<p>le 16 février 2005 à 18.30 heures CRP-Santé, 18, rue Dicks, salle de réunion A <i>langue française</i></p>
ESCH-SUR-ALZETTE	<p>le 3 mars 2005 à 18.30 heures Centre Hospitalier Emile Mayrisch, rue de l'hôpital, salle de conférence 'Buggy' <i>langue française, traduction simultanée en langue portugaise</i></p>
OBERCORN (DIFFERDANGE)	<p>le 9 mars 2005 à 20.00 heures Centre Marcel Noppeney, rue de Belvaux <i>langue luxembourgeoise, traduction simultanée en langue portugaise</i></p>
ETTELBRUCK	<p>le 10 mars 2005 à 19.00 heures Hôtel de Ville, Salle de conférence, Place de l'Hôtel de Ville <i>langue luxembourgeoise ou allemande selon le désir du public</i></p>
WILTZ	<p>le 16 mars 2005 à 19.30 heures Am Schloss, Salle de conférence du syndicat d'initiative <i>langue luxembourgeoise ou allemande selon le désir du public</i> en collaboration avec la COMMISSION DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE</p>
REMICH	<p>le 17 mars 2005 à 19.30 heures Aal Schoul - Salle des fêtes - Centre Sociétaire <i>langue luxembourgeoise ou allemande selon le désir du public</i> en collaboration avec la COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DE LA VILLE DE REMICH</p>


Questions et réponses à la fin de la conférence.

Conférencière: **Madame Colette Andrée** Directrice de la 'Swiss Migraine Trust' Foundation, responsable 'santé publique' à l'université de Bâle et Chef de projet 'Migraine' au CRP - Santé au Luxembourg.


Pour plus d'informations ☎ 45 32 13 34 du lundi au vendredi de 09.00 à 16.00 hrs



© Swiss Migraine Trust Foundation



Organisé par le CRP - Santé avec le soutien de la Patiente Vertriebung asbl



PATIENTE
VERTRIEBUNG

Le CLAE présente

22^e FESTIVAL

des MIGRATIONS
des CULTURES et
de la CITOYENNETÉ



4 | 5 | 6 mars 2005

LuxExpo Luxembourg
Kirchberg - Halls des Folres

affiche : FRANÇOISE BOTO

Le Luxembourg est monde et le monde est dans Luxembourg

Nous disons depuis des années que le Luxembourg est monde et nous le vérifions tous à chaque festival. Nous écrivons souvent que le Luxembourg est métissé et nous le constatons à chaque rencontre, au détour d'une manifestation culturelle, avec l'augmentation des mariages dit mixtes, au cours de dialogues sur les origines culturelles avec les uns ou les autres, etc. Il en est ainsi des continents jusqu'aux plus petits villages. Les migrations du XX^e siècle sont venues couronner les révolutions industrielles et achever pour de nombreux pays européens le cycle des colonisations : comme une communication ininterrompue, nous accueillons, à notre tour, les descendants des populations que de nombreux empires avaient colonisées. Les nouvelles révolutions informatiques et les prolongements mondiaux d'un capital de plus en plus incontrôlé ajoutent de la précarité d'un bout à l'autre de la planète et le fil de la migration continue à se dévider comme ce fut le cas le siècle d'hier et d'avant hier.

La migration, ce fil d'Ariane qui permet de sortir des situations de misères, des conséquences de conflits dramatiques qui jonchent la planète n'est pas prêt de se rompre. Qu'est-ce qui peut empêcher un être humain de vouloir conquérir sa dignité pour lui et sa famille ? Qu'y a-t-il de plus légitime que de vouloir donner un avenir à ses enfants ?

Le Festival des migrations des cultures et de la citoyenneté que nous voulons festif, convivial, est d'abord un espace de la dignité. Un espace où peuvent se dire ces changements mondiaux, ces inquiétudes humaines, un temps où se racontent les projets d'hier mais surtout ceux de demain. Dans ces grands halls du Kirchberg que nous allons découvrir ensemble, nous apportons aussi nos propositions citoyennes et nos revendications de changements : ce sont nos provisions pour les lendemains. Les migrations plus anciennes ont apporté avec elles des savoir-faire, une mémoire politique ou syndicale, une solidarité familiale, de voisinage, une culture paysanne, ouvrière, populaire, intellectuelle. Ces apports sont venus s'ajouter à ceux de ce pays. Ainsi s'est construit un Luxembourg qui ne nous est pas étranger.

Mais comme c'est étrange de rester étranger à ce qui ne nous est pas étranger. C'est pourquoi l'affiche du festival de cette année illustre notre volonté pour que le droit du sol s'inscrive au Luxembourg, pour définir un accès plus simple à la nationalité et surtout au devenir luxembourgeois, à l'identité luxembourgeoise. Depuis des années au CLAE, nous essayons de convaincre pour définir la citoyenneté de manière plus humaine, plus juste, plus moderne. Nous défendons la notion de citoyenneté de résidence. Nous savons que le droit du sol qui permet de s'inscrire dès l'enfance dans une communauté culturelle ne verra pas le jour au Luxembourg dans l'immédiat mais nous souhaitons que ce droit soit défendu dans le cadre d'une politique définie par l'Europe et qu'il soit appliqué un jour par tous les Etats. En attendant, l'affiche

du festival de cette 22^e édition, illustre cette volonté que nous avons d'une citoyenneté qui permette de vivre comme des hommes droits, les pieds sur ce sol, debout sur cette terre qui est aussi nôtre.

C'est à ces rencontres que nous vous invitons : dans les stands du festival qui font rues et villages, dans les allées du salon du livre et des cultures qui donnent à lire le monde d'avant et d'après, au comptoir des cuisines où se déguste le sel de la terre et aussi sur les scènes de notre manifestation où résonnent les chants qui font chœur. C'est à ce monde en mouvement que nous vous proposons de participer. Car là où nous nous trouvons, c'est le monde qui parle car maintenant tout lieu est universel : le monde aujourd'hui est dans le Luxembourg.

Vendredi 4 mars

18h00 : Ouverture du 5^e Salon du livre et des cultures
19h00 à l'espace conférence : Histoire de l'autre : Regards croisés israélien et palestinien
21h00 : Nuit blanche salsa

Entrée caisse du soir : 15 euros – Prévente : 10 euros
Information : CLAE tél. (00 352) 2986861

Lieux de prévente : CLAE, Radio Latina (Luxembourg), New Sound (Galerie Neuberg, Luxembourg), Sound (Esch/Alzette, Dudelange, City Concorde Bertrange, Stargate Utopolis Luxembourg).

Samedi 5 mars

12h00 : Ouverture du 22^e Festival des migrations des cultures et de la citoyenneté qui accueille également le 5^e Salon du livre et des cultures - Stands associatifs, stands d'information, cuisines internationales (portugaise, italienne, espagnole, luxembourgeoise, cap-verdienne...), expositions, ateliers pour enfants, ... programme musical toute l'après-midi sur la scène du festival (entrée libre)

15h00 : Ouverture officielle du Festival en présence de Leurs Altesses Royales Le Grand-Duc et La Grande Duchesse, des autorités, des invités et des représentants des associations
21h00 : Nuit blanche culture capverdienne

Entrée caisse du soir : 15 euros – Prévente : 10 euros

Dimanche 6 mars

10h30 : Débat autour de la citoyenneté
12h00 : Stands associatifs, stands d'information, cuisines internationales, expositions, ateliers et animation pour enfants, ... programme musical toute l'après midi sur la scène du festival (entrée libre)

CONVENTION SOCIALE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

L'OGB-L et la Mutualité Socialiste du Luxembourg renforcent leur coopération

10 ans de vie commune ...

Au 1^{er} juin 1995, entré (enfin) en vigueur une convention belgo-luxembourgeoise en remplacement d'un accord de près de 40 ans son aîné. Toujours appliquée aujourd'hui, son but est d'organiser au mieux les interconnexions de nos deux systèmes de sécurité sociale concernant les frontaliers.

Depuis lors, le frontalier belgo-luxembourgeois résidant en Belgique peut, en rentrant ses soins comme tout un chacun à sa mutualité, obtenir automatiquement un complément de la part des caisses de maladie grand-ducales grâce aux échanges inter-institutions prévus par cet accord.

...et toujours la même envie d'aller de l'avant !

Si dès le début des négociations précédant cette convention, l'OGB♦L et la Mutualité Socialiste du Luxembourg s'étaient mobilisés pour défendre les intérêts des (travailleurs) frontaliers, ils ont depuis continué leurs efforts afin d'apporter les réponses les plus pratiques possibles face aux complications ou aux problèmes quasi inhérents à ce statut.

C'est ainsi que depuis cette année, deux personnes de contact mettent leur expérience au service des frontaliers et jouent les interfaces : Monsieur Yvon Moinet de l'OGB♦L (+352 50 73 86), responsable du secteur frontalier belge, pour toute question relative aux matières sociales et syndicales et Monsieur Jean-Pierre Mertz pour la Mutualité Socialiste du Luxembourg, (+32 61 61 12 09 ou +32 496 56 12 06 GSM) pour toute matière mutuelliste.

En outre, vu ces problèmes administratifs confrontant régulièrement le frontalier, l'OGB♦L et la Mutualité Socialiste du Luxembourg ont pris le parti d'organiser ponctuellement des rencontres entre délégués et personnel mutuelliste afin de faire le point sur les modalités d'application de l'assurance maladie-invalidité concernant les frontaliers.

C'est le 28 janvier 2005 que se tenait la dernière rencontre en date et s'il y fut évidemment question des solutions permettant actuellement l'échange d'informations transfrontalières, ce sont surtout les réflexions quant aux améliorations à y apporter qui ont occupé les débats.

A ce titre, la participation de représentants de l'Union des Caisses de Maladies, a permis de relever certains éléments encourageants et positifs comme une possible simplification des démarches administratives du travailleur frontalier dans le cas de sa réinscription comme travailleur au Luxembourg par l'envoi direct du document BLI par l'UCM aux Mutualités Belges ou encore le maintien du taux de remboursement des soins de santé à 93,7 %, pour l'année 2005 (93.6 % en 2004). Rappelons que c'est ce taux de remboursement en matière de soins de santé qui détermine le montant du complément reversé par le Grand-Duché au travailleur frontalier.

Au vu des objectifs de simplification que la Mutualité Socialiste du Luxembourg et l'OGB♦L voudraient atteindre, il est certain que la disponibilité de Messieurs Moinet et Mertz à titre de personne de contact est un premier pas important et un gage de proximité. Il est certain également que l'avenir doit encore être le témoin d'autres rencontres pour, avec d'autres secteurs de la sécurité sociale grand-ducale, poursuivre ces objectifs par une réflexion de fond.

DECLARATION D'IMPOTS FRONTALIERS FRANÇAIS

Permanences spéciales
pour l'année 2005

Bureaux de la section des frontaliers
français de l'OGB♦L à Audun-le-Tiche

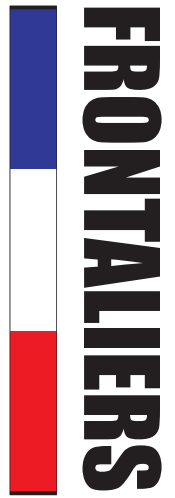
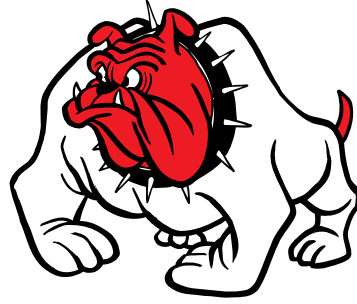
du 21 au 31 mars 2005
(uniquement sur rendez-vous)

Prière de prendre rendez-vous auprès du
secrétariat lors des permanences
de la section

mardi de 14h00 à 18h00
jeudi de 16h00 à 18h00
vendredi de 14h00 à 18h00

Tél.: (+33) 3 82 50 32 50

Chienne de Vie



DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE 15 % : INTERVENTION DE L'OGB•L AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES FRANÇAIS, Hervé GAYMARD en date du 18 janvier 2005

Concerne : « Demande de remboursement de la taxe de 15 % sur les primes d'assurance pour les années 2002 et 2003 »

“Monsieur Le Ministre,

En 2002 et 2003, nous avons, à maintes reprises, saisi les différents ministres en exercice au sujet de la suppression de l'exonération pour les travailleurs frontaliers de la Contribution Sécurité Sociale de 15 % sur la responsabilité civile des contrats d'assurance automobile.

Exposé des faits :

La loi de financement de la sécurité sociale du 21.12.2001 avait inséré dans le code de la sécurité sociale un article L 137-6 concernant une « contribution sur les contrats d'assurance en matière de circulation de véhicules terrestres à moteur ». Le taux de cette contribution était de 15 % du montant des primes, cotisations ou fractions de prime ou de cotisations afférentes à l'assurance obligatoire et était perçue au profit du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale (FOREC).

Le fonds en question avait pour mission de compenser le coût, pour la sécurité sociale, des exonérations de cotisations patronales aux régimes de base de sécurité sociale et d'améliorer le financement de la sécurité sociale.

Les travailleurs frontaliers avaient bénéficié jusqu'au 1^{er} janvier 2002 de l'exonération de cette contribution au motif que travaillant dans un autre Etat membre, ils sont, en vertu des dispositions du règlement 1408/71, soumis à la sécurité sociale de l'Etat membre où ils travaillent.

La loi du 21.12.2001 avait supprimé cette dérogation pour les travailleurs frontaliers qui étaient donc également tenus au paiement de cette contribution sur les primes d'assurance automobile.

Or, cette contribution était destinée à financer la sécurité sociale puisqu'elle était perçue au profit du FOREC qui avait pour mission de compenser le coût des exonérations de cotisations patronales et d'améliorer le financement de la sécurité sociale.

En vertu de l'article 13 du règlement (CEE) no 1408/71, les travailleurs frontaliers qui résident en France et travaillent dans un autre Etat membre sont soumis à la législation de sécurité sociale de cet autre Etat membre et contribuent par conséquent au financement de la sécurité sociale de cet Etat.

Etant donné que cette contribution était destinée à alimenter le FOREC, elle profitait donc en définitive aux personnes qui n'avaient pas exercé leur droit de libre circulation par opposition aux travailleurs frontaliers qui avaient exercé ce droit et qui relevaient de la législation de sécurité sociale d'un autre Etat membre et ne bénéficiaient donc pas de la sécurité sociale française.

Les travailleurs frontaliers qui avaient exercé leur droit à libre circulation en allant travailler dans un autre Etat membre et qui contribuaient au financement de la sécurité sociale de cet Etat se trouvaient donc dans une situation différente des autres travailleurs qui cotisaient uniquement au régime de sécurité sociale français.

En ne prenant pas en considération cette différence et en appliquant la contribution en question à ces deux catégories de personnes, il apparaît que la législation française avait transgressé pour les années 2002 et 2003 le principe d'égalité de traitement consacré par l'article 39 du Traité (cf en ce sens l'arrêt du 15.2.2000, affaire C-34/98 – CSG-CRDS). Telle est la position de la Commission européenne (unité affaires sociales – protection sociale) sur cette question.

Le problème ne se pose pas pour l'année 2004 étant donné que la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004 affecte intégralement, à partir du 1.1.2004, le produit de cette contribution au budget de l'Etat.

Nous avons informé tous les travailleurs frontaliers de cette situation en les priant de faire une demande de remboursement auprès de leur compagnie d'assurance qui a collecté cette taxe.

Nous vous serions très obligés de bien vouloir rétrocéder cette taxe de 15 % (imputée illégalement sur les primes d'assurance des travailleurs frontaliers pour les années 2002-2003) aux compagnies d'assurance afin que celles-ci puissent procéder au remboursement.

Dans l'attente de vous lire et avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.”

Philippe Manenti

Conseil syndical interrégional

Déclaration du CSI à l'occasion de la journée commémorative de l'Holocauste à Auschwitz

À l'occasion de la réunion de son Présidium à Luxembourg le 28 janvier 2005, le Conseil syndical interrégional Sarre-Lux-Trèves/Palatinat occidental a adopté la déclaration suivante :

Auschwitz est le synonyme de l'assassinat de masse des Juifs d'Europe par les nazis. Le 27 janvier était le soixantième anniversaire de la libération du camp de concentration d'Auschwitz par l'Armée Rouge. À partir de 1933, les nazis ont concentré toutes les personnes, dont les opinions différaient des leurs, et tous les ennemis du régime nazi, dans des camps de concentration. Il s'agissait notamment de communistes et sociaux-démocrates, de syndicalistes, de Juifs, Sinti et Roma, de témoins de jéhova, de prêtres et pasteurs oppositionnels, ainsi que d'homosexuels. À partir de 1941, les camps de concentration servaient de lieu d'extermination de millions de personnes.

Les crimes des nationaux-socialistes ne doivent jamais se répéter. Toutes les forces de la société doivent ensemble

agir contre la résurgence des idées de l'extrême droite. La présence du NPD (parti national d'Allemagne) dans plusieurs parlements régionaux (Land) ainsi que les résultats effroyables de l'extrême droite dans beaucoup d'Etats membres de l'Union européenne montrent que la peste brune sévit toujours. Notre région n'est pas épargnée par le racisme et la xénophobie.

C'est pourquoi, le CSI demande la création de réseaux contre l'extrême droite et la xénophobie, au-delà des frontières nationales. De tels réseaux pour la démocratie ont besoin de soutien financier par les Etats membres de l'Union européenne, mais également par l'Union européenne elle-même.

Le CSI est d'avis qu'il s'agit dans ce cas d'une mission collective de toute la société et il est prêt à contribuer afin qu'Auschwitz ne se répète jamais.



Interregionaler Gewerkschaftsrat

Stellungnahme des IGR zum Auschwitz-Gedenktage

Anlässlich der Sitzung seines Präsidiums in Luxemburg am 28. Januar 2005, hat der Interregionale Gewerkschaftsrat Saar-Lor-Lux-Trier/Westpfalz die folgende Stellungnahme verabschiedet:

Auschwitz ist das Synonym für den Massenmord der Nazis an den Europäischen Juden. Zum 60zigsten Mal jährte sich am 27. Januar die Befreiung des Konzentrationslagers Auschwitz durch die Rote Armee. In den Konzentrationslagern der Nazis wurden seit 1933 alle Andersdenkende und Gegner des Naziregime konzentriert. Dazu gehörten u.a. Kommunisten und Sozialdemokraten, Gewerkschafter, Juden, Sinti, Roma, Zeugen Jehovas, oppositionelle Priester und Pastoren, sowie Homosexuelle. Ab 1941, dienten Konzentrationslager der unfassbaren Vernichtung von Millionen von Menschen.

Die Verbrechen der Nationalsozialisten dürfen sich niemals wiederholen. Alle gesellschaftlichen Kräfte müssen

zusammen entschieden gegen ein Wiederaufleben von rechtsextremen Ideen eintreten. Dass der braune Schoß noch fruchtbar ist zeigen der Wiedereinzug der NPD (Nationale Partei Deutschland) in verschiedene Landtage Deutschlands und die erschreckenden Wahlergebnisse rechtsextremer Parteien in vielen Ländern der Europäischen Union. Auch in unserer Region gibt es Rassismus und Fremdenfeindlichkeit.

Der IGR fordert deshalb die Schaffung von Netzwerken gegen Rechtsextremismus und Fremdenhass, über die Landesgrenzen hinaus. Solche Netzwerke für Demokratie brauchen eine, über Appelle hinausgehende finanzielle Unterstützung durch die Länder der Europäischen Union und durch die Europäische Union selbst.

Der IGR sieht hier eine gesamtgesellschaftliche Aufgabe und ist bereit, seinen Teil dazu beizutragen, so dass sich Auschwitz niemals wiederholen wird.

SUMMERCROISIÈRE

la Belle Étoile

du 3 au 10 Septembre 2005

DE MAGAZIN FIR LÉTZEBURG
Revue

MSC LIRICA****



Cabine intérieure: à partir de **1.185 €**

Cabine extérieure: à partir de **1.435 €**

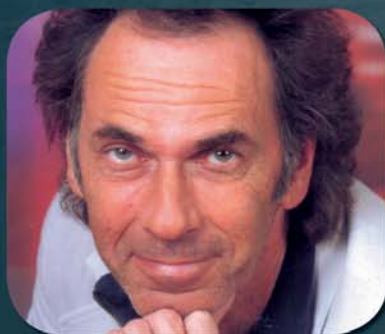
Enfants (2 à 17 ans inclus): **165 €**

Inclus dans le prix: Voyage en autocar, Luxembourg- Gênes A/R, Croisière en pension complète, Pourboires

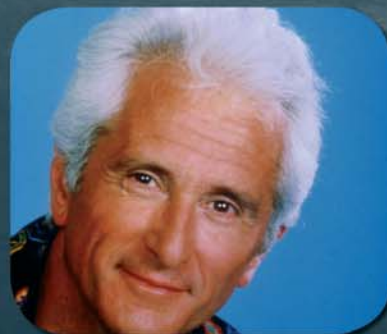
LES ARTISTES À BORD



Hermes House Band



Hugo Egon Balder



Marcel Amont

Jochen Pützenbacher, Peter Wackel, Bas Schagen, Happy Luxembourg, DJ Sethos

Voyages ATOL

 **VOYAGES FLAMMANG**

LE MOT MYSTÉRIEUX

BILLET	▼	AIGUILLE RAPIDE	▼	MAUX DE TÊTE	▼	RÉPÉTÉS	▼	PETIT ÉCRAN
OISEAU DE PROIE	▶	PÉRIODE	▼	CAPUCHON DE MOINE	▼	NOTE	▼	
▶		▼	9	▼		▼		▼
SAUT DE CHEVAL	▶							
SAYNÈTE								
▶						PERSONNEL	▶	
						APPARUS	8	
ÉCLISSES		EXTÉNUANTE	▶			▼		
		VIS					2	
▶		▼						PARTIES DE DORMANTS
RELEVÉE	MILLE-PATTES	▶						BIEN-HEUREUSE
	FONCTION PUBLIQUE							1
▶	7					POSSESSIF	▶	
						EMBARCATION		
MAGICIENNE	▶			STYLE VOCAL DE JAZZMAN	▶	▼		
HORS CHAMP				PION	3			
▶			ÉCLOSE	▼	ROULE	▶		
					DANS			
MER	5		▼		▼			6
DERMATOSE								
▶			10	REMARQUE	▶			
PARADIS	▶				DOUBLES RÉGLÉS	▶		

A gagner:

- 1^{er} prix : 1 grand barbecue électrique
- 2^e prix : 1 petit barbecue électrique
- 3^e prix : 1 réveil-matin

Tous les membres de l'OGB♦L, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 15 mars 2005 à :

OGB♦L

Service Information et Presse

B.P. 149

L-4002 Esch/Alzette

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort.

Le mot mystérieux et les noms des trois gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix peuvent être retirés à la Centrale de l'OGB♦L à Esch/Alzette (bd. Kennedy) auprès de M. Joël Jung.

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

IV/61 © HACHEL INT

L	A	I	O						
P	U	G	N	A	C	I	T	E	
C	L	O	P	I	N	E	R		
L	E	O	N	E	D	G			
R	U		R	A	R	E			
A	N	G	L	I	C	I	S	E	
A	L	I	T	A		S	I		
R	I	O		I	B	S	E	N	
R	U	F	F	I	A	N	S		
T	E	T	E		T	I	T		
	E	R	E		G	R	E		
B	A	R	A	T	I	N	A	I	
S	A	S		N	A	I	N		

01/2005 - Solution : PRODUCTEUR

Marc Sidleski, Volmerange-les-Mines (F), 1^{er} prix
Marguerite Sonnen, Moutfort (B), 2^e prix
Gaëtan Payen, Arlon (L), 3^e prix

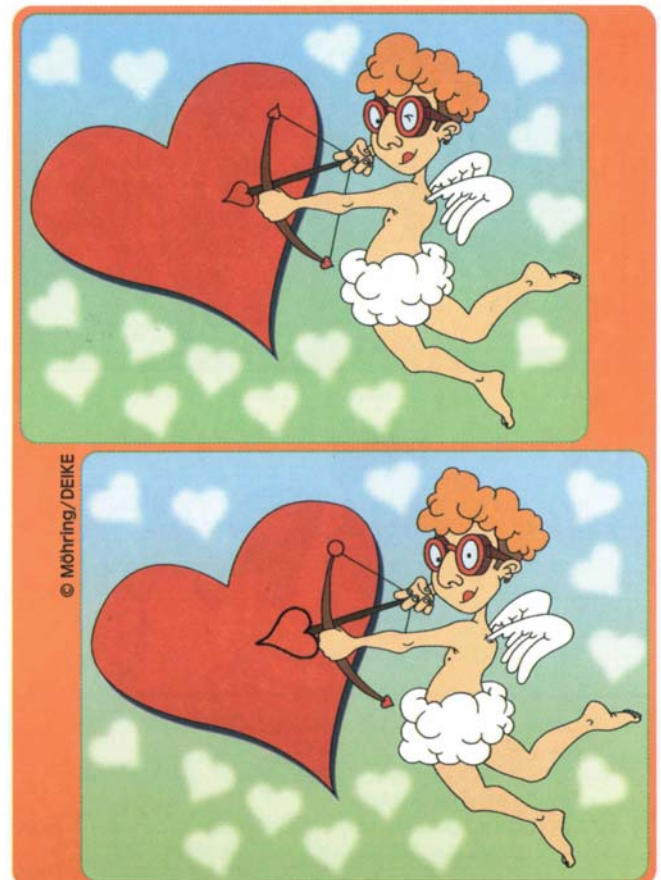
8
ERREURS
FEHLER
DIFFERENCES
DIFERENCIAS

Découvrez les 8 différences qui existent entre les deux dessins

Tell the 8 differences between the two drawings

Encuentre las 8 diferencias que existen entre los dos cuadros

Die zwei Bilder unterscheiden sich in 8 Punkten. Welche ?



KREUZWORTRÄTSEL

lang ge- zogenes Blumen- beet	▽	Unfug, Spaß	Schiff- fahrts- route	franzö- sisch: Straße	▽	▽	geachtet	ein Kohlen- wasser- stoff	▽	Teil- menge	▽	▽	Holz- raum- maß	violetter Quarz, Zierstein
Export	▷	▽	▽			5		Skat- begriff	▷			4		▽
franzö- sisch: Korn	▷	1		süd- deutsch: Haus- flur	▷			typogra- phischer Begriff		math. Zeichen- aus- druck	▷			
▷				dt. Kinofilm (... rennt)	▽		wütend (ugs.)	▷	3				gleder- loses Reptil	
Post- sendung		Ball- rückspiel beim Tennis	▽	großes Tuch	▷					Blumen- gebinde aus Stein		Abk.: Sankt	▷	
Safe	▷						Notlage			nicht hügelig, eben	▷	6		
Hirn- strom- kurven- messer	▷			Schlag- instru- ment		Spiel- ein- satz	▷					Gebiet in Jütland (Däne- mark)	▷	
öster- r. Formel-1- Welt- meister		ein Kletter- tier		Kriegs- gegner	▷				2				sehr junger Mensch	
▷	▽			jap. Hei- ligtum (Schrein)	▷			altröm. Längen- maß (30 cm)				Kfz- Abgas- entgif- ter (Kw.)	▷	
Gemah- lin	▷			Ver- einigte Staaten (Abk.)	▽	Initialen des Autors Ambler	▽	Ost- euro- päerin	▷	7			8	Rufname von Pacino
▷			mindern, redu- zieren	▷								thail. James Bond'- Bucht	▷	
US- Militär- sender (Abk.)		Körper- teil	▷								erlesen, exquisit	▷		

DEKE-PRESS-1913-28

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

Die Buchstaben der Felder 1 bis 8 ergeben das Lösungswort.

Zu gewinnen sind:

1. Preis: 1 großer elektrischer Grill
2. Preis: 1 kleiner elektrischer Grill
3. Preis: 1 Wecker

Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGB♦L Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 15. März 2005 an:

OGB♦L-Pressabteilung
Postfach 149
L-4002 Esch/Alzette

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der drei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Gewinne können in der Escher OGB♦L Zentrale (Boulevard Kennedy) bei Joël Jung abgeholt werden.

ERREURS
FEHLER
DIFFERENCES
DIFERENCIAS

SOLUTION
AUFLÖSUNG
ANSWER
SOLUCIÓN



01/2005 Lösung Kreuzworträtsel: KUNSTSCHNEE

K. Villany-Nieberl., Luxembourg
Albertine Trauffer, Mertzig
Alain Hames, Hobscheid

1. Preis
2. Preis
3. Preis

PERMANENCES RÉGIONALES

DIFFERDANGE - L-4620 - 4, rue E. Mark
Tél.: 58 82 86 - Fax: 58 34 56 - regionale.differdange@ogb-l.lu
Responsable : Gérard Müller
Mardi : 9.00 - 12.00 hrs - Mercredi : 14.00 - 17.00 hrs
Jeudi : 15.00 - 18.00 hrs

DUDELANGE - L-3441 - 31, av. G.D. Charlotte
Tél.: 51 50 05-1 - Fax: 51 50 05-29 - regionale.dudelange@ogb-l.lu
Responsables : Romain Clees, René Manderscheid
Lundi, mercredi : 14.00 - 17.00 hrs
Mardi, jeudi, vendredi : 10.00 - 12.00 / 14.00 - 17.00 hrs

ESCH/ALZETTE - L-4002 - 60, bd J.F. Kennedy
Tél.: 54 05 45-1 - Fax: 54 16 20 - regionale.esch@ogb-l.lu
Responsables : Anne-Marie Antinori, Robert Molitor, Yasmine Lorang
Lundi : 14.00 - 17.00 hrs
Mardi, jeudi, vendredi : 10.00 - 12.00 / 14.00 - 17.00 hrs

ETTELBRUCK - L-9052 - 6, rue Prince Jean
Tél.: 81 90 01-1 - Fax: 81 97 13 - regionale.ettelbruck@ogb-l.lu
Responsables : Frank Arndt, Joni Portugal
Lundi : 9.00 - 11.45 hrs (sur rdv)
Mardi : 8.00 - 11.45 / 13.00 - 16.00 hrs
Mercredi : 13.00 - 17.00 hrs (sur rdv)
Jeudi : 8.00 - 11.00 hrs

GREVENMACHER - L-6720 - 4, rue de l'Eglise - Tél.: 75 80 35
Responsable : Romain Clees
Mercredi : 15.00 - 18.00 hrs

LUXEMBOURG - L-1490 - 19, rue d'Eprenay
Tél.: 49 60 05-1 - Fax: 48 69 49 - regionale.luxembourg@ogb-l.lu
Responsables : Jeff Medvescek, Viviane Jeblick,
Anne-Marie Bohr, Eduardo Dias
Mardi, jeudi : 9.00 - 12.00 / 14.00 - 17.30 hrs
Lundi, mercredi, vendredi sur rendez-vous

RODANGE - L-4818 - 72, av. Dr Gaasch
Tél.: 50 73 86 - Fax: 50 44 81 - regionale.rodange@ogb-l.lu
Responsables : Yvon Moinet, Gérard Müller
Mardi, vendredi : 14.00 - 17.00 hrs
Mercredi : 9.00 - 12.00 hrs

WILTZ - L-9557 - 2, rue Michel Rodange - Tél.: 95 72 70
Responsable : Frank Arndt
Jeudi : 14.00 - 17.00 hrs

PERMANENCES LOCALES


**BASCHARAGE, KAYL, BELVAUX/SOLEUVRE,
RUMELANGE et SCHIFFLANGE** voir page 36

PERMANENZE IN ITALIANO

DIFFERDANGE - Maison Syndicale - Tél.: 58 82 86
Martedì : 14.00 - 17.30
DUDELANGE - 31, av. G.D. Charlotte - Tél.: 51 50 05-22
Giovedì : 14.00 - 16.00
ESCH/ALZETTE - 60, bld Kennedy - Tél.: 54 05 45-236
Mercoledì : 9.00 - 11.30 - Venerdì : 14.30 - 17.30
ETTELBRUCK - 6, rue Prince Jean - Tél.: 81 90 01-1
Giovedì : 14.30 - 18.00
LUSSEMBURGO - 19, rue d'Eprenay - Tél.: 49 60 05-205
Lunedì : 14.30 - 17.30 - Giovedì : 9.00 - 11.30
WILTZ - 2, rue Michel Rodange - Tél.: 95 72 70
Martedì : 14.30 - 18.00

Per le permanenze a Rodange
si prega prendere appuntamento al numero 54 05 45-236

PERMANENCES SPÉCIALES

 **OGB•L / ACAL**
Bertrange/Helfent - L-8080 - 38, route de Longwy
Tél.: 26 02 14-1 - Fax: 26 02 14-33 - acal@ogb-l.lu

 **SBA SYNDICAT BANQUES ET ASSURANCES**
L-1490 Luxembourg - 19, rue d'Eprenay
Tél.: 26 49 69-0 - Fax: 26 49 69-433 - ogblsba@pt.lu

 **CONSULTATIONS EURES TRANSFRONTALIÈRES**
EURES PED

Yvon Moinet à Rodange et à Arlon
EURES Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat
Romain Clees à Dudelange et à Grevenmacher



 **SYNDICAT BÂTIMENT - PERMANENCIAS "CONSTRUÇÃO"**

Ettelbruck - L-9052 - 6, rue Prince Jean - Tél. 81 90 01-1
Jeudi (Quinta-Feira) : 14.30 - 18.00 hrs (ou sur rdv)
Wiltz - L-9557 - 2, rue Michel Rodange - Tél. 95 72 70
Mardi (Terça-Feira) : 14.30 - 18.00 hrs (ou sur rdv)

 **DÉPARTEMENT DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**
Mercredi : permanence téléphonique au tél. 26 84 56 45
8.00 - 12.00 / 14.00 - 18.00 hrs

FRONTALIERS

FRONTALIERS FRANÇAIS

Audun-le-Tiche - F-57390 - 64, rue Maréchal Foch - BP 41
Tél.: (+33) (0)3 82 50 32 50 - Fax: (+33) (0)3 82 50 32 53
ogbl@wanadoo.fr

Mardi : 14.00 - 17.45 hrs
Jeudi : 14.00 - 17.45 hrs

Thionville - F-57100 - 8, rue du Cygne
(Bureau de l'union locale CGT)
Tél.: (+33) (0)3 82 54 27 90
Mercredi : 14.00 - 17.00 hrs

Volmerange-les-Mines - F-57330 - 2, rue des Ecoles
Tél.: (+33) (0)3 82 50 61 51
Lundi, Jeudi : 15.30 - 17.00 hrs

FRONTALIERS BELGES

Arlon - B-6700 - 80, rue des Martyrs (FGTB)
Tél.: (+32) 63 23 00 50 - Fax: (+32) 63 22 64 32
Jeudi : 09.00 - 12.00 hrs

Athus - B-6791 - 16A, rue des Usines (FGTB)
Tél.: (GSM) 0032 0477 26 88 89
Mercredi, vendredi : 14.00 - 17.00 hrs

Aywaille - B-4920 - 22, rue Louis Libert (FGTB)
Tél.: (+32) 04-384 81 52
les 1^{er} et 3^{ème} lundi et jeudi du mois : 14.30 - 17.30 hrs

Bastogne - B-6600 - 8a, rue des Brasseurs (FGTB)
Tél.: (+32) 61 21 19 87
Samedi : 09.00 - 12.00 hrs

DEUTSCHE GRENZGÄNGER

Bettingen - D-54646 - Burgweg 10
Wolfgang Schnarrbach
Tél.: (+49) (0) 6527 - 12 79 - Fax: (+49) (0) 6527 - 93 38 61
W.Schnarrbach@t-online.de